174

3e Trimestre 1958 — N° 40

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la "Société d'Étude du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

Frédéric MAURO. - La bourgeoisie portugaise au XVIIe siècle. .. 235

Elisabeth MAXFIELD MILLER. - La famille de la mère de Molière (Famille Cressé-Asselin) 258

R.W. BALDNER. - La jeunesse de Charles Sorel.. 273

Yves PICART. - Un tableau de Simon Vouet dans l'église de Longjumeau 282

Norbert DUFOURCQ. - Chronique discographique - XVIIe et XVIIIe siècles 287

Siège Social de la " Société "

24, Boulevard Poissonnière - Paris - IXe arrt

Téléphone : Provence 50.56 — C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 300 francs. — Abonnement annuel : France : 1.000 francs ; Étranger : 1.500 francs ; U. S. A. : 4 dollars.

Revue publiée avec le concours

de la DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DES LETTRES

et du CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LA VIE
de la
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DU XVII[e] SIÈCLE

Relations Internationales au XVII[e] siècle

---

22 NOVEMBRE

M. V.-L. TAPIÉ, Professeur à la Sorbonne :

LES PRINCIPAUX PROBLÈMES DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU TEMPS DE LOUIS XIV

20 DÉCEMBRE

M. G. LIVET, Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg :

LOUIS XIV ET L'ALLEMAGNE

JANVIER

M. A. BOURDE, chargé d'enseignement à la Faculté des lettres d'Alger :

LOUIS XIV ET L'ANGLETERRE

FÉVRIER

Conférence hors cycle.

MARS

M. J. MEUVRET, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes :

LOUIS XIV ET L'ITALIE

MAI

M. Léon NOËL, membre de l'Institut, Ambassadeur de France :

DIPLOMATIE - DIPLOMATES AU TEMPS DE LOUIS XIV

LA BOURGEOISIE PORTUGAISE

AU XVIIe SIÈCLE

RIEN de plus important pour comprendre nos capitalismes d'aujourd'hui, que de connaître ceux du passé, et avec eux leur expression sociale, les bourgeoisies. Mais l'histoire des bourgeoisies est encore largement à faire. Une vaste enquête couvre l'Europe, menée ici et là par des volontaires, isolés ou en équipe [1].

Enquête passionnante pour le XVIIe siècle qui a connu peut-être un « repli » du capitalisme conquérant. Fernand Braudel a montré les bourgeoisies méditerranéennes se jetant alors sur les terres et sur les « offices », renonçant dans une certaine mesure aux investissements industriels ou commerciaux [2]. Repli qu'il faut encore préciser et expliquer. On s'y emploie [3].

Notre propos est ici de faire le point dans un secteur de la recherche, le portugais. Secteur qui reste encore mal connu, mal intégré aux entreprises d'histoire générale de l'Europe et du monde. Les Portugais s'en plaignent. Mais le monde portugais est un peu à l'écart, la langue moins lue que d'autres, les

(1) Cf. notre communication au Congrès d'Histoire de l'Europe, Mayence, mars 155 : Pour une théorie du capitalisme commercial. Publié dans *Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschafsgeschichte*, 42 Band 1955, Heft 2, pp. 117-121.

(2) Dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949, pp. 616-624.

(3) Cf. par exemple, les travaux publiés par la VIe section de l'Ecole des Hautes-Etudes ; cf. aussi l'*Histoire du Commerce de Marseille*, publiée sous la direction de G. Rambert. Nous faisons exécuter à nos étudiants des sondages dans les archives locales de France, d'Espagne ou d'Italie.

recherches difficiles dans des archives qui commencent seulement à s'organiser selon les méthodes modernes [4].

Et pourtant dans ce monde et ce temps qui ont connu à la fois la décadence « épicière » de l'Inde et la poussée sucrière brésilienne, la question du « repli », du « reflux » vaut la peine d'être posée. D'ailleurs au siècle du commerce et de la guerre, les commerçants méritent autant d'attention que les guerriers, et un Duarte Gomes Solis autant qu'un Salvador de Sá.

Contentons-nous aujourd'hui d'expliquer l'originalité économique portugaise, les moyens de connaître la bourgeoisie, la structure et l'évolution de celle-ci, enfin son rôle politique et culturel. Nous pourrons ainsi esquisser une première réponse portugaise aux problèmes que pose, à l'Histoire, la bourgeoisie.

L'ORIGINALITÉ ÉCONOMIQUE DU PORTUGAL

Ce qui, dans l'économie portugaise peut expliquer la société tient autant à la genèse du système économique qu'à son état au XVIIe siècle.

Le Portugal est, au XIVe siècle, une « monarchie agraire et maritime » [5]. L'essentiel des ressources portugaises ou de l'Etat portugais — le roi est propriétaire d'une grande partie du pays — provient du sol. La pêche et le sel apportent les compléments nécessaires. L'importance des villes est faible. Régime seigneurial donc mais sans régime féodal correspondant, les nobles n'étant pas liés au suzerain comme dans le reste de l'Occident [6]. Ces nobles, d'ailleurs, se sentent vite

---

(4) Cf. DIFFIE Bailey. Bibliography of the principal published guides to portuguese archives and librairies. *Atas do Coloquio Internacional d'Estudos Luso Brasileiros de* 1950 (Washington). Baltimore, 1953, in 8°, pp. 181-188 et RAU Virginia. Arquivos de Portugal. Lisboa *Atas do Coloquio*, etc..., pp. 189-213.

(5) L'expression de « monarchie agraire » est restée célèbre depuis que J. LUCIO DE AZEVEDO l'a donnée pour titre à un des chapitres de ses *Epocas de Portugal economico*. Antonio SERGIO a montré qu'il fallait plutôt parler de monarchie agraire et maritime (*Historia de Portugal*, Barcelos, 1929, in 8°, 190 pp.).

(6) Cf. les différentes *Historias de Portugal* et le livre cité plus haut de LUCIO DE AZEVEDO.

à l'étroit sur leurs terres. Si les aînés maintiennent le patrimoine héréditaire, les cadets, au xve siècle, vont chercher au delà des mers des terres nouvelles. Il y a là un des plus puissants motifs de l'expansion portugaise, sinon le seul comme le prétendent certains [7]. C'est ce qui distingue l'expansion portugaise des autres expansions : elle a été à l'origine recherche de terres nouvelles, de patrimoines nouveaux. C'est seulement ensuite que les appétits commerciaux sont apparus.

Portugal peu urbain, peu commerçant à l'origine : donc Portugal peu bourgeois. Sans doute existe-t-il une classe d'artisans dans les villes-marchés de l'intérieur et surtout dans les ports. Mais il s'agit là de petite bourgeoisie : « povo », le « peuple » comme disent les Portugais. Pas de grands négociants ou de banquiers. On comprend dès lors le rôle joué par les hommes d'affaires et les agents des banquiers étrangers dans l'expansion portugaise en Orient et en Afrique. Rôle qui a peut-être été décisif pour la construction d'un vaste empire dans l'Océan Indien. Empire fondé sur le grand commerce maritime mangeur de capitaux, aux grands risques et aux grands profits. Empire qui vivait d'une redistribution en Europe de produits de luxe, les épices, d'un prix très élevé sous une quantité très faible, ne nécessitant pas l'emploi d'une très grande main-d'œuvre et la distribution en salaires d'une part trop importante du revenu [8].

Cependant, à la fin du xvie siècle, ces marchands étrangers, ces agents des grandes banques d'Europe, ne jouent plus sur la scène portugaise le rôle qu'ils jouaient encore au début. Pour les seconds on peut même parler de disparition complète. Que s'est-il produit entre temps? En réalité deux phénomènes, l'un social, l'autre géographique.

a) Phénomène social. — Il existait au Portugal une population juive importante, répartie dans une quarantaine de loca-

---

(7) Par exemple, le regretté Veiga Simões nous a souvent entretenu de cette idée.

(8) Cf. Celso Furtado. *A economia brasileira*, Rio, 1954, 251 pp., in 8°, spécialement pp. 27-31.

lités et accrue encore à partir de 1442 lorsque les rois catholiques expulsèrent de leurs Etats les « marranes ». Alors qu'à Lisbonne seule il y avait déjà plus de deux mille juifs, des dizaines de milliers passèrent la frontière pour se réfugier au Portugal. Une partie d'entre eux réussit à s'y fixer : les artisans toujours très recherchés, et les membres des six cents familles immigrantes les plus riches qui achetèrent à prix d'argent leur résidence définitive en terre lusitanienne. C'était pour le Portugal un enrichissement matériel considérable. L'Espagne en fut même jalouse et comme le roi Manuel voulait épouser une princesse espagnole, la condition mise au mariage par les rois d'Espagne fut l'expulsion des Juifs hors du Portugal. Manuel fit semblant d'accepter. En 1496, ordre était donné à tous les Juifs de quitter le pays ou de se convertir. En réalité, on ferma les frontières et on baptisa de force. Comme le gouvernement ne se faisait aucune illusion sur la valeur de tels baptêmes, il décida, en 1497 ,que les « nouveaux chrétiens » ne pourraient être inquiétés pour leur conduite religieuse. Bientôt même il permit la libre sortie du Portugal des nouveaux chrétiens et de leurs biens [9].

Nombreux, ayant les mêmes droits que les vieux chrétiens, les nouveaux chrétiens finirent par se fondre dans la population du Portugal et y jouer un rôle économique et intellectuel déterminant. Au début du XVIIe siècle, le Jésuite Diogo de Aredo prétend qu'il n'y a plus une seule famille de la haute société portugaise qui n'ait du sang juif dans les veines. Et l'Inquisition au même moment, estime à deux cent mille le nombre des familles juives portugaises. Soit environ un million de personnes dans un pays qui n'en comptait pas trois en tout. Or ces nouveaux chrétiens étaient surtout des bourgeois. D'abord par tradition ethnique : artisans, médecins, apothicaires, astrologues, usuriers ou négociants, ils rendaient plus de services dans les villes que dans les campagnes. Ensuite, par prudence : craignant une persécution toujours possible, ils

---

(9) José SARAIVA. *A Inquisição Portuguesa*. Lisboa, 1956, 124 pp., in 16°, pp. 17-19.

préféraient garder leur fortune sous forme mobilière pour le cas d'émigration forcée (10).

Aussi, dans le courant du XVIe siècle, les voit-on peu à peu se substituer aux étrangers comme prêteurs à la couronne portugaise pour les entreprises de l'Inde. Et quand, après 1550, et surtout 1570, ces entreprises tombent en décadence, on voit le roi renoncer au monopole royal et confier le trafic des épices à des « contratadores » — traduisons : des fermiers ou des entrepreneurs — nouveaux chrétiens. Et l'une de leurs forces c'est ce réseau de relations tissé avec leurs coreligionnaires des grandes places commerciales d'Europe. Coreligionnaires dont le nombre s'accroît au XVIe siècle avec les persécutions de l'Inquisition portugaise. Dans le domaine des relations commerciales internationales, la situation s'est renversée. Ce ne sont plus les agents des négociants européens qui sont à Lisbonne. Ce sont les Portugais qui se trouvent partout en Europe. Nous disons bien « Portugais » car pour l'Européen des années 1600, à Anvers, à Rouen ou à Gênes, « Portugais » et « nouveau chrétien » sont synonymes (11).

b) *Phénomène géographique.* — Après 1570, la géographie de l'Empire portugais se transforme profondément. Jusque là empire de l'Océan Indien, il devient un Empire de l'Atlantique fondé sur la culture de la canne à sucre au Brésil grâce aux esclaves achetés en Angola et en Guinée et sur le commerce du sucre entre le Brésil et l'Europe par l'intermédiaire de Lisbonne. Economie dominante du sucre, qui n'exclut pas les autres produits : tabac, bois brésil, sel, produits « méditerranéens » portugais, produits manufacturés importés de l'Europe du Nord (12). Cependant, les agents actifs de cette économie sont les *senhores de engenhos* brésiliens qui produisent, dans

(10) *Ibidem*, pp. 19-21.

(11) Cf. Le livre en préparation de I.-S. REVAH, *Les Judaïsants hispano-portugais en France, dans la première moitié du XVIIe siècle.*

(12) Cf. notre livre à paraître : *Le Portugal et l'Atlantique au XVIIe siècle* (1570-1670). *Etude économique.* Exemplaire dactylographié à la Bibliothèque de la Sorbonne.

des conditions difficiles, assez peu rentables, mais qui, grâce à une économie patriarcale et esclavagiste aux trois quarts fermée, parviennent à se payer des dépenses de luxe ou à construire de belles églises baroques. Plus encore qu'eux, et se confondant parfois avec eux, les grands agents de cette économie coloniale portugaise sont les nouveaux chrétiens, ceux qui assurent le passage du sucre et des autres produits brésiliens à travers l'Atlantique et leur redistribution en Europe et qui, en échange envoient au Brésil le blé, le vin, l'huile, le sel, la quincaillerie [13].

Ce développement atlantique entraîne l'abandon par les flottes portugaises de l'Atlantique Nord-Oriental et des ports d'Europe : tous leurs efforts se concentrent sur les relations impériales, tandis que sur les routes intra européennes, elles se font remplacer par les flottes étrangères, anglaises, hollandaises. Situation paradoxale : ce mouvement correspond à un mouvement inverse dans le monde des commerçants qu'on voit essaimer en Europe sous l'influence à la fois de la prospérité portugaise et des persécutions de l'Inquisition [14].

Voilà donc l'économie portugaise du XVIIe siècle. Elle est, ajoutons-le, soumise à des fluctuations qui peuvent modifier sa structure et sa géographie.

Négligeons les fluctuations saisonnières ou cycliques. Négligeons le mouvement séculaire, positif en ce qui concerne l'empire portugais et dont nous venons de voir les résultats. Arrêtons-nous aux mouvements intercycliques ou dits de longue durée qui sont [15] :

1570-1600	poussée
1600-1620	dépression
1620-1640	poussée
1640-1670	dépression
1670-1700	poussée.

---

(13) *Ibidem*, pp. 984-993.

(14) *Ibidem*, pp. 915-926.

(15) *Ibidem*, pp. 971-972 et J. MEUVRET. La géographie des prix des céréales et les anciennes économies européennes. *Revista de Economia*, Lisboa, IV (2) Juin 1951, pp. 63-69.

Ces fluctuations se traduisent dans la géographie des ports. Au XVIe siècle, l'Inde avait fait la fortune de Lisbonne. Les petits ports avaient perdu de leur importance. Certains même semblent avoir disparu, du moins des listes du grand trafic : Esposende, par exemple ou Peniche qui ne figurent plus sur l'Atlas de l'Escorial de 1580-98. Avec le développement du Brésil à la fin du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle, développement lié à l'initiative privée et à l'utilisation de navires modestes n'exigeant pas de gros capitaux, on voit les anciens ports reprendre de l'importance. Ce sont Porto, Viana, où, en 1619, deux cents navires commercent avec le Brésil, Vila do Conde, Aveiro, Peniche, Setubal, Sines, Portimão, Faro, Tavira et au-delà de la mer, Funchal et Terceira. A côté d'eux Azurara, Mira, Buarcos, Porches, Lagos, Sagres, Carrapateira, ne sont pas négligeables, bien que, pour la plupart d'entre eux, leur importance soit due en grande partie à la pêche [16].

La guerre contre les Hollandais, la nécessité pour les navires de former des flottes, la création de la Compagnie Générale, rendent à Lisbonne le rôle de premier plan qu'elle commençait à perdre. Donc avant 1580 : monté de Lisbonne. 1580-1620 : montée des petits ports et stabilisation de Lisbonne. 1620-1670: décadence des petits ports et reprise de Lisbonne. Rythme de longue durée mais plus lent encore que celui que nous indiquons plus haut et qu'il ne faut pas exagérer. Après Lisbonne, remarque en 1668 sa municipalité, les ports qui ont le plus profité du commerce d'outre-mer sont Porto, Viana, Aveiro, Setubal [17]. Ces ports de moyenne grandeur se sont, somme toute, assez bien défendus.

C'est donc par l'intermédiaire des modifications structuelles que les fluctuations agissent sur la géographie. Mais la structure économique est liée à la structure sociale. Qu'en est-il de celle-ci ?

---

(16) J. CORTESAO. A economia da Restauração. *Congresso do Mundo Portugues.* Lisboa, 1940, vol. VII, t. II, pp. 669-188.

(17) *Elementos para a Historia do Municipio de Lisboa,* por FREIRE DE OLIVEIRA Eduardo, Lisboa, in 8°, t. VII, pp. 101-103.

MATÉRIAUX POUR UNE HISTOIRE DE LA BOURGEOISIE

Pour le savoir, il faut s'adresser à des sources encore peu explorées et dont l'inventaire n'a même pas encore été dressé exactement. En réalité ces sources sont immenses. On peut les grouper en quatre catégories.

I. - LES SOURCES INSTITUTIONNELLES. — Ce sont les plus classiques : Collections législatives, registres des délibérations municipales, « vereações » par lesquelles les magistrats municipaux règlent la vie économique de la cité et en particulier le ravitaillement, « posturas » ou règlements municipaux, portant sur les métiers. Ces sources fournissent surtout un cadre. Cependant elles donnent quelques renseignements sur les notabilités locales et en particulier leurs noms. Elles éclairent ainsi doublement l'histoire de la bourgeoisie. Ces sources sont généralement assez bien conservées. Elles sont aussi, déjà, assez bien connues [18].

II. - LES SOURCES PRIVÉES. — Il s'agit soit d'archives privées, archives familiales généralement, soit de documents privés que le hasard a fait tomber dans les archives publiques. Pour notre sujet, ces archives semblent assez peu nombreuses, si du moins, on peut se montrer affirmatif dans ce domaine qui est le plus mal connu. L'exemple le plus célèbre est celui de la Casa Ruiz de Valladolid, dont la correspondance avec des négociants de Lisbonne, récemment publiée, donne de précieux renseignements sur ces négociants [19].

Parmi ces sources privées on peut ranger aussi les nombreux mémoires, pamphlets ou ouvrages écrits au XVIIe siècle par des commerçants portugais sur la vie et la politique économiques

---

(18) Les sources municipales se trouvent généralement dans les archives communales. On en trouve aussi dans les archives districtales (A Angra do Heroismo, par exemple).

(19) J. GENTIL DA SILVA. *Stratégie des Affaires à Lisbonne entre 1595 et 1607*. Paris, 1956, 445 p. Gr. in 8°. Cf. H. LAPEYRE. *Une famille de marchands : les Ruiz*, Paris, 1955, 672 pp. Gr. in 8°.

de leur pays. Le Recteur Amzalak a consacré une bonne partie de son œuvre à étudier les plus éminents [20]. Il y en a beaucoup. Et parfois ils jouent le rôle conseillers — écoutés — du roi. Leurs écrits nous donnent une idée de leur mentalité. C'est un aspect essentiel de leur histoire.

III. - Les sources statistiques. — Sous ce nom nous pouvons ranger un certain nombre de sources, longtemps ignorées, très volumineuses quand elles existent, et qui ne peuvent nous donner d'informations valables qu'après de très longs travaux de dépouillement et d'élaboration. Mais cette information, une fois obtenue est de toute première qualité. Ce sont :

a) *Les registres paroissiaux*, dont l'inventaire exact n'a pas encore été dressé. Cependant on peut déjà dire, comme des registres français correspondants, qu'ils ne sont dans la plupart des cas utilisables, qu'à partir de la fin du XVIIe siècle. Auparavant, l'enregistrement des actes d'état civil est trop irrégulier. Mais, comme en France, il y a probablement des exceptions. En dehors des exceptions, le registre paroissial rendra même pour le XVIIe siècle des services appréciables pour l'histoire généalogique des familles. Dans les cas exceptionnels, il donnera une image valable de la structure de la population qui pourra éclairer l'étude des classes proprement bourgeoises.

b) *Les registres fiscaux*. — Ceux-ci sont moins nombreux que dans les archives françaises. Signalons cependant le recensement des feux de Lisbonne pour 1565, publié il y a quelques années et très précieux pour connaître la population de la capitale portugaise [21].

c) *Les registres notariaux*. — Ce sont les registres les plus fréquents dans les dépôts d'archives. Et encore beaucoup ont-ils disparu. Pour beaucoup de petits ports ou de petites villes, ce sont les seules sources. Il est impossible naturellement de

---

(20) Cf. plus loin, p. 22.

(21) Le Professeur Magalhães Godinho dans un gros travail à paraître utilisera les données de ce recensement.

les dépouiller tous. Mais on pourrait procéder par des méthodes de sondage, telles que nous les employons en France : soit un sondage au 1/20 fondé sur le hasard, soit un sondage en croix ou en croix de Lorraine (un notaire entier pendant plusieurs années et tous les notaires pendant une ou plusieurs années types). Ici encore rien n'a été fait ou presque [22].

d) C'est la méthode des sondages qu'il faudra aussi appliquer aux *archives judiciaires* et, en particulier, aux 35 000 et quelques procès d'Inquisition que nous possédons pour la période 1540-1765. Cependant un bon inventaire permettrait de porter l'effort sur les accusés les plus notoires ou les plus importants dans la vie économique [23].

Déjà certaines études ont été faites ou sont en cours [24]. Elles sont loin de recouvrir un pourcentage suffisant de procès. Et pourtant on voit tout l'intérêt de telles études .A une époque où les termes de bourgeois et nouveaux chrétiens sont presque synonymes, des renseignements sur la vie, les opinions et surtout les biens — généralement confisqués — de ces nouveaux chrétiens, sont d'un intérêt primordial.

---

(22) Cf. TABELIAES de Lisboa entre os anos de 1580 et 1747 (Index das notas de varios...). Biblioteca Nacional de Lisboa. 4 volumes parus.

(23) Les procès se trouvent à l'Arquivo Nacional da Torre do Tombo. Le vieil inventaire par ordre alphabétique des prénoms est très mal commode. Un nouvel inventaire a été entrepris, mais depuis fort peu de temps et à un rythme très lent.

(24) Cf. J. SARAIVA, *op. cit.*, p. 80.
I.S. REVAH, *op. cit.*

J. LUCIO DE AZEVEDO, *Historia dos Cristãos Novos Portugueses*, Lisboa, 1921, X-519 p., in 8°.

Dr. MENDES DOS REMODIOS. Os Judeus Portugueses perante a Legislaçao inquisitorial. *Biblos*, I, pp. 507-548.

Hector FURTADO DE MENDOÇA, *Primeira Visitaçao do Santo Officio as partes do Brasil.*

1) *Confissoes da Bahia*, 1591-92, São Paulo, 1922.

2) *Denunciacoes da Bahia*, 1591-93, São Paulo, 1925.

3) *Denunciacoes de Pernambuco*, 1593-95, São Paulo, 1929.

C'est une véritable publication de textes tirés des procès de l'Inquisition de la Torre do Tombo.

IV. - LES SOURCES INDIRECTES. — Il s'agit de sources administratives dont l'utilisation statistique peut, indirectement, nous donner des renseignements d'ordre social. Citons deux exemples :

a) Les registres de douane, lorsqu'ils citent les noms des marchands pour qui entrent ou sortent les marchandises, avec la valeur des marchandises. En totalisant ce qui revient à chaque marchand on a une idée de l'importance respective des uns et des autres. C'est ce procédé, comme nous allons le montrer, que nous avons employé pour la bourgeoisie de Madère.

b) Les registres de l'Hôtel des Monnaies de Lisbonne : ils indiquent parfois les noms des marchands qui apportent leur métal précieux à la frappe. Nous verrons, plus loin, quel intérêt présentent ces noms.

D'autres sources indirectes pourraient encore être citées. Il faudrait aussi ajouter aux sources précédentes, essentiellement métropolitaines, les sources coloniales correspondantes, dans la mesure où elles existent encore pour le XVIIe siècle, et où le « bicho », le ver tropical ne les a pas rongées. Enfin, les sources étrangères sont précieuses. Les colonies portugaises à l'étranger pourraient être étudiées systématiquement d'autant que les nouveaux chrétiens y jouent souvent le principal, sinon l'unique, rôle. Le travail a d'ailleurs été déjà entrepris(25).

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA BOURGEOISIE

Contentons-nous ici, d'utiliser ce que nous savons, et qui est pris aux sources « indirectes ». Partons d'un exemple simple, celui de Madère, vu à travers les registres de la Douane de Funebal (26). Ceux qui subsistent antérieurs à 1670 sont : sorties de 1620 ; sorties et entrées de 1650. Ils donnent

(25) Cf. I.S. REVAH, *op. cit.*

(26) A.N. da Torre do Tombo. Fazenda de Funchal. Nouveaux numéros 1233 et 1503. Le réal vaut en 1620 : 0,0822 gr. d'argent fin et en 1650 : 0,0576 gr.

le montant des droits *ad valorem* payés par les marchands. Additionnons ces droits par marchand. Nous obtenons :

SORTIES 1620

1.	Guilherme Roiz	592.284 réaux
2.	Jaques Guilherme Domis	541.843 »
3.	Andreas Esculmes	270.085 »
4.	Luis Gonzales	262.000 »
5.	João Pintor	252.586 »
6.	Jaques Guilherme	201.713 »
7.	Roberto Alberto	180.685 »
8.	Raymond Biart	176.705 »
9.	Roberto Vilovit	149.335 »
10.	Cornelles Sellos	118.422 »
11.	Guillaume Craforte	85.696 »
12.	Jaques Mathias	77.911 »
13.	Nicolas Hians	25.400 »
14.	Francisco Roiz Tavira	12.980 »
15.	João Hians	11.377 »
16.	João Roiz Tavira	8.503 »
17.	Francisco Gonzalves Silvestre	4.345 »
18.	Gonzalo Roiz Jardim	366 »
	Total	2.972.236 réaux

SORTIES 1650

1.	Mathieu da Gama	798.141 réaux
2.	Richard Piqueforte	447.123 »
3.	Manuel Tomas	431.978 »
4.	(Capitaine) Diogo Guereiro	320.096 »
5.	Duarte Zormans	312.530 »
6.	Antonio Lopes Maciel	304.716 »
7.	Antonio Camachio	174.900 »
8.	Ilias Forte	80.700 »
9.	Albano Veloni	65.956 »
10.	Mendez Duro	63.200 »
11.	Ignacio Fernandes Pinto	62.720 »
12.	Antonio Gonçalves d'Araujo	35.916 »

13.	Guilherme Rey	31.968	»
14.	Jorge Pasmer	30.470	»
15.	Jeronimo Fernandes Pereira	29.200	»
16.	Jorge Freire	18.715	»
17.	M. Rodrigues Pereira	17.316	»
18.	Manuel Valente	13.096	»
19.	David Tomas	9.260	»
20.	Gonçalo Dinis	5.000	»
21.	Francisco de Noronha Henriques	4 726	»
22.	Henrique Cortomor	3.880	»
23.	Jacyntho Biart	1.900	»
24.	Gonçalo Rodrigues	1.750	»
25.	João Lopes Maciel	1.250	»
	Total	3.266.507	réaux

Entrées 1650

1.	Richard Piqueforte	748.853 ½	réaux
2.	Ignacio Fernandes Pinto	602.477	»
3.	Duarte Zormans	597.415 ½	»
4.	Diogo Guereiro	414.570	»
5.	Manuel Tomas	271.941	»
6.	Mathieu da Gama	202.934	»
7.	Jorge Pasmer	123.304	»
8.	Antonio Lopes Maciel	116.020	»
9.	Manuel Mendes Duro	102.770	»
10.	Diogo Fernandes Branco	69.898	»
11.	Bras Rodrigues da Silva	69.650	»
12.	Guilherme Rei	55.655	»
13.	João Lopes Maciel	34.328	»
14.	Manuel Vieira	33.318	»
15.	Vicente Gomes	28.401	»
16.	João Quelle	24.560	»
17.	Jorge Freire	21.810	»
18.	Jacyntho Biart	5.897	»
19.	Antonio Camachio	1.980	»
20.	Manuel Valente	1.020	»
	Total	3.526.802	réaux

L'inconvénient de ces tableaux est triple : ils ne tiennent pas compte des entrées de céréales, non soumises aux droits ; ils ne donnent les résultats que de deux années, ce qui laisse une large part d'incertitude due aux fluctuations à court terme ; enfin, pour l'année 1620, nous n'avons même pas gardé les « entrées ». Ces réserves faites, l'image que nous obtenons du commerce de Madère est utile. Si l'on tient compte de la dévaluation du réal entre 1620 et 1650, ce commerce, on le voit, n'a pas augmenté entre les deux dates. Le nombre des marchands a plutôt diminué, chacun d'entre eux faisant des chiffres plus forts, même si l'on tient compte de la baisse du réal. En s'accentuant, cette tendance oligopolistique, déjà structurelle, suit le mouvement général de concentration postérieur à 1648.

D'autre part, quelques marchands étrangers, peu nombreux, apparaissent dans la foule des autres. Cornelles Sellos, Nicolas Hians, João Hians, Duarte Zormans sont des Flamands, Albano Veloni un Italien, Richard Piqueforte un Anglais et Raymond Biart un Français. Deux d'entre eux : l'Anglais Richard Piqueforte (traduire Pickford) et le Flamand Duarte Zormans, inconnus en 1620, jouent, en 1650, un rôle prééminent, comme si le commerce de Madère tombait, dans la seconde moitié du siècle, entre les mains des étrangers, comme si la bourgeoisie de Funchal devenait plus cosmopolite. Cette évolution correspond assez bien à celle du monde portugais au XVIIe siècle : détaché de plus en plus de l'Espagne et de l'Italie, et tourné de plus en plus vers l'Angleterre, les Pays-Bas et la Hollande.

Allons-nous retrouver ces caractères à Lisbonne ? Pour le savoir adressons-nous, non pas aux registres de douane disparus pour cette ville, mais à ceux de l'Hôtel des Monnaies. Ils nous donnent en marcs, onces et octaves les quantités de métal précieux, or ou argent, apportées à l'Hôtel à partir de 1604. Certains registres donnent le nom de ceux qui apportent, parfois même leur profession. Pour l'or ce sont surtout des orfèvres (*ourives de ouro*). Pour l'argent ce sont des artisans et des commerçants, parfois même de simples particuliers. En 1615, ils sont très nombreux, plus de cent cinquante. Cepen-

dant, si nous relevons ceux qui apportent plus de cent marcs dans l'année, nous obtenons la liste suivante (27) :

	Marcs	Onces	Octaves
	—	—	—
Antonio Gomes Homem	402	3	6
Simão Roiz do Brasil	290	4	4
Francisco Neto de Lisboa..........	205	4	
Manoel Enrique	200		
Francisco Frois Dias	119	6	2
Manuel Roiz	112	6	6
Costa Dias Miz	112	6	4
Francisco Tinoco..................	107	6	
Peres d'Oliveira	106	3	
Henrique Amuges	104	3	1

En ne donnant les noms que des dix marchands qui ont le plus apporté à la *Casa da Moeda* nous postulons que tous les marchands de Lisbonne, ont affaire à la *Casa* et que leur apport est fonction directe de leur activité. C'est probable. Mais cet apport représente 1 762 marcs sur un total de 28 700. Dans cette dernière somme, il faut compter des apports restés anonymes sur les registres et celui très important fait par l'un des officiers de la casa, Gervasio Dosal, soit 4 565 marcs que nous n'avons pas ajouté à la liste car Dosal a certainement joué le rôle d'intermédiaire avec la Casa pour de nombreux particuliers. L'importance de nos dix noms est donc toute relative. Ces larges réserves une fois faites, on peut admettre que ces noms représentent le gros négoce de Lisbonne. Mais nous sommes loin de la vue globale que nous donnent les registres de Douane de Madère. Ce que nous pouvons faire ici est plus modeste : essayer de retrouver dans ces noms des personnages et des familles. Travail considérable si l'on veut vraiment se reporter aux autres sources et en particulier aux procès d'Inquisition. Et si l'on s'en tient à la documentation déjà imprimée, le résultat est mince. Exemple : Simão Roiz do

(27) Valeurs exprimées en marcs, onces, octaves. 1 marc (230 gr 40) vaut 8 onces, et 1 once 8 octaves.

Brasil est-il parent de Simão Rodrigues de Lisboa cité par José Gentil da Silva [28]. A-t-il quelque lien de famille avec les Rodrigues d'Evora et Veiga qui ont donné sa matière au livre de cet auteur ? Manuel Roiz est sans doute le Manuel Rodrigues d'Elvas cité dans les textes de Gentil da Silva et qui y est parfois appelé Manuel Roiz (cf. p. 271 et surtout p. 374 où l'on trouve même une lettre de ce Manuel Roiz à Cosme Ruiz Embito à Madrid, le 9 décembre 1606). Francisco Tinoco appartient à une famille citée dans une lettre aux Ruiz [29] et que nous retrouverons dans les registres plus tardifs de l'Hôtel des Monnaies.

Donc, un petit groupe (10 %) qui se détache, sans cependant exercer vraiment une action d'oligopole. Pas d'étrangers. Qu'en est-il quelques années plus tard, en 1627-1630 ? A ce moment le travail des officiers de la Monnaie est subitement accru par des arrivées de métal précieux envoyé de Séville (la formule est répétée pour chaque arrivée) en vertu d'une licence d'exportation (*cedula de saca*) délivrée à Madrid. On ne peut s'empêcher de lier cet afflux massif d'argent à Lisbonne à la création de l'éphémère compagnie du « commerce de l'Inde ». La lettre royale du 10 décembre 1624 prévoit que les municipalités et les particuliers prendront des actions dans la compagnie dont la création a été confiée à D. Jorge Mascarenhas, président de la Camara de Lisbonne, et dont le but est de nettoyer les conquêtes portugaises des ennemis du pays [30]. Le 5 mars 1625, on charge le docteur Francisco Rebello Homem « de ir pelo reino interessar as Cidades, villas e pescas particulares na companhia de Commercio » [31]. Les municipalités ont dû promettre leur participation mais la lettre royale du 12 mars 1626 leur rappelle que leur versement ne saurait tarder, et celle du 10 mars 1627 engage le *Desembargo*

(28) P. 274.

(29) P. 390.

(30) *Colleção Chronologica de Legislação Portuguesa* de Andrade E. Silva, Lisboa. Imprensa Nacional. Ano 1624, p. 129 et 410.

(31) *Ibidem*. Ano 1625, p. 137.

do Paço, l'une des instances suprêmes du royaume, à favoriser et aider, par tous les moyens, la fondation de la Compagnie[32].

A partir de 1628, une série de décisions se rapportent au secours d'Inde. Par exemple, le 23 janvier on demande au Conseil de Portugal s'il y a inconvénient à ce que des six navires qui vont secourir l'Inde, deux transportent du capital de Castille pour acheter des marchandises « ficando os quatro para as empresas necessarias » [33]. Les instructions royales se font de plus en plus nombreuses et le roi accorde les « cedulas de saca » aux grands négociants de Lisbonne [34]. Nous ignorons quelles marchandises ils ont fourni en contrepartie ; cela dépasse d'ailleurs notre propos. Il nous importe seulement de savoir que le paiement se fait non en lettres de change mais en argent dont le roi autorise la sortie d'Espagne, précisément pour permettre la création de la Compagnie.

Les registres de l'Hôtel des Monnaies nous donnent pour chaque importation d'argent le nom de l'importateur et la quantité importée. En additionnant les quantités importées par importateur, on peut avoir une idée de la puissance commerciale relative de chaque importateur. Leur liste peut fournir une image de la haute société négociante au même moment. Voici cette liste avec, en marcs, les quantités d'argent correspondantes :

Groupe Alvaro Fernandes da Costa et Tinico......	42.052
Diogo Lopes de Caminha	13.777
Francisco Dias Mendes de Brito..................	13.072
Fernão Roiz Manoel	7.344
Diogo Cardoso	5.345
Luis Roiz da Cunha	4.077

(32) *Ibidem,* 1626 et 1627, pp. 156 et 167. Thèse de licence de Abel da SILVEIRA MONTENEGRO FLORIDO. Faculté des Lettres de Lisbonne, 1949.

(33) *Ibidem.* Ano 1628, p. 119.

(34) *Ibidem,* Carta Regia du 31 juillet 1628, p. 134. *Breve* du 31 janvier 1629, p. 142, du 2 avril, du 24 mai 1629, du 28 février, du 22 mars, du 21 avril 1630, etc...

João Vel	3.807
Ambrosio Salvago	3.785
Manuel Martiz d'Orta	3.623
Fernão Soares Rebello	3.267
Pedro de Baesa	2.925
João d'Araujo	1.712
Francisco Moreli	715
Luis Correa	537
Total	106.138

Remarquons l'importance du groupe Costa-Tinoco, commerçants distincts mais dont les intérêts sont liés : 42 000 marcs sur 106 000 au total, soit 39 %.

Viennent ensuite deux gros importateurs : Diogo Lopes de Caminha et Francisco Dias Mendes de Brito, celui-ci assez célèbre [35]. Les autres marchands apparaissent comme moins importants. On a donc un groupe de marchands sensiblement plus nombreux qu'en 1615. Mais parmi eux un petit groupe domine, plus nettement qu'en 1615. Il est difficile de comparer deux tableaux, hétérogènes entre eux (le second ne tient compte que des entrées sur « *cedulas de saca* ». Si nous nous permettons la comparaison, nous retrouvons ici cette accentuation de la tendance oligopolistique déjà signalée pour Madère. Il est très probable que certains gros négociants échappent à notre tableau parce que, pour des raisons que nous ignorons, ils ne participent pas à la création de la Compagnie. Enfin, il est possible que certains noms ne représentent que des intermédiaires ou des agents des grandes maisons. Pas d'étrangers, ajoutons-le, bien que nous connaissions leur existence à Lisbonne au XVIIe siècle. Mais il n'y avait aucune rasion de les faire entrer dans la Compagnie et donc de leur accorder des « cedulas de saca ».

Malgré l'imprécision de nos sources, une impression générale se dégage : les grandes affaires sont entre les mains d'un

(35) Cf. par exemple, J. GENTIL DA SILVA, *op. cit.*, pp. 22, 24, 25, 27, 85, 86, 89, 199, 256, 391, 292, 393.

groupe restreint de commerçants, sans doute une quinzaine ou une vingtaine au maximum. Autour d'eux gravitent une petite ou moyenne bourgeoisie à travers laquelle on passe insensiblement du commerce à l'artisanat. Il nous reste à rappeler le rôle politique et culturel de cette bourgeoisie haute ou moyenne.

LE ROLE POLITIQUE ET CULTUREL DE LA BOURGEOISIE

Ayant la haute main sur l'économie commerciale, c'est-à-dire sur l'économie motrice au XVIIe siècle, la bourgeoisie nouvelle chrétienne pèse d'un poids assez lourd dans la politique et l'administration. C'est elle qui occupe les magistratures municipales [36]. C'est elle qui passe avec le roi ces contrats de ferme que l'on appelle les « asientos », contrats de perception des impôts et qui jouent un rôle essentiel dans l'organisation de certains trafics, celui des esclaves par exemple [37]. C'est elle qui prête au roi, soit pour la création de compagnies de navigation et de commerce chargées de protéger les colonies contre les attaques hollandaises ou anglaises, soit simplement pour l'organisation de flottes de guerre en vue d'une expédition précise contre une forteresse ou une capitainerie occupée par l'ennemi [38]. C'est elle qui, en grande partie, subvient à la dette portugaise pour « la dot de la reine d'Angleterre et la paix de Hollande » [39]. C'est elle qui, par ses relations avec toutes les colonies judaïques de la diaspora européenne, peut trouver les fonds étrangers dont a besoin le Portugal. Rôle politique qui est un rôle financier par conséquent. Mais rôle politique qui est aussi un rôle diplomatique

(36) Cf. FORTUNATO DE ALMEIDA, *Historia de Portugal*, t. III et V, consacrés aux Institutions et en particulier aux corporations et à la vie municipale.

(37) Cf. notre article sur « L'Atlantique Portugais et les Esclaves » paru dans la *Revista da Faculdade das Letras de Lisboa*, t. XXII, 2e série, n° 2, 1956, pp. 5-55.

(38) *Elementos par a historia do Municipio de Lisboa*, III, p. 477.

(39) Fixée par les traités de 1659.

et intellectuel. Diplomatique dans la mesure où c'est par eux que le Portugal achète à l'étranger des armes pour la guerre ; c'est par eux qu'il lui arrive même de négocier avec les puissances étrangères. Rôle intellectuel aussi car les grands marchands portugais sont les conseillers économiques du roi qu'ils abreuvent de mémoires, « d'*arbitrios* » qui sont pour les historiens d'aujourd'hui les sources essentielles d'une histoire de la pensée et de la mentalité économiques au XVIIe siècle. René Gonnard nous a donné, d'après les travaux de M.B. Amzalak et d'Antonio Sergio un exposé des idées de Duarte Gomes Solis [40]. On pourrait citer d'autres penseurs encore inédits comme ce Simon de Sousa, longtemps officier fondeur de la *Casa da Moeda* et qui envoie au roi à la veille de la Restauration une série de conseils assez judicieux pour améliorer la

---

(40) GONNARD René, *La Conquête Portugaise. Découvreurs et économistes*, Paris, 1947, 163 pp., in 16°.

AMZALAK M.B., *Anciens économistes portugais*. Institut français au Portugal, Lisbonne, 1940, in 8°, 27 p.

AMZALAK M.B., Do Estudio e da Evolução das doutrinas economicas em Portugal. *Revista do Instituto Superior do Comercio de Lisboa,* ano XI, abril 1928, separata de 277 pp., in 8°.

AMZALAK M.B., *Trois Précurseurs portugais,* Paris, 1930, in 8°, 128 pp. (Consacré à Santarem, S. de Freitas, José da Veiga).

AMZALAK M.B., *O pensamento economico de Luis Mendes de Vasconcelos,* Lisboa, 1932, in 8°, 19 pp.

AMZALAK M.B., *L. Mendes de Vasconcelos e o seu libro : Do sitio de Lisboa,* Lisboa, 1932, in 8°, 30 pp.

SERGIO A., *Antologia dos Economistas portugueses*, Lisboa, 1924, LII, 392 pp., in 8°.

On ajoutera au livre de Sergio la publication des œuvres de Duarte GOMES SOLIS : a) Discursos sobre los comercios deles dos Indias donde se tratan materias importantes de Estado y guerra (1622). Ed. par M.B. Amzalak ds. *Anais do Instituto superior de Ciencias Economicas e Financeiras,* 1943.

b) *Alegacion en favor de la compania de la India Oriental* (1628). Ed. par M.B. Amzalak, Lisboa, 1955, 215 pp.

Y ajouter :

BOURDON *Léon, Mémoires inédits de Duarte Gomes Solis* (déc. 1621), Lisboa, 1955.

situation économique et financière [41]. Le roi invite Marguerite de Mantoue, qui le représente à Lisbonne, à suivre ses conseils. Toutes les mesures proposées sont prises sauf l'une d'elles, qui le sera d'ailleurs après la Restauration [42].

Mais la bourgeoisie nouvelle chrétienne ne s'intéresse pas seulement à la science économique. Les Juifs étaient les dépositaires de la science musulmane, c'est-à-dire de la science grecque et orientale transmise par les Arabes. Ils avaient joué un rôle capital dans l'astronomie nautique depuis les *Libros del Saber de Astronomia* d'Alphonse X le Sage, composés par l'entourage juif de ce roi, la junte des cosmographes de Jean II dont les deux membres les plus notables Abraham Zacuto et José Vizinho étaient israélites, et enfin, Pedro Nunes, le grand mathématicien du XVIe siècle, le précurseur de Vernier.

Cette tradition, sans être aussi brillante, continue au XVIIe siècle. Par exemple, l'une des grandes victimes de l'Inquisition est, en 1672, Antonio Serrão de Castro, un apothicaire. Chez lui se réunissait une « tertulia » qui groupait un orfèvre, un contrôleur des changes, un chef de troupe théâtrale et un colonel. Son grand-père avait été chirurgien, son beau-frère était médecin ; un de ses fils étudiait la médecine à Coïmbre, l'autre la théologie. Lui-même était membre d'une des sociétés littéraires de l'époque, l'*Academia dos Singulares* [43].

La persécution a peu diminué l'influence de cette bourgeoisie nouvelle chrétienne. Ou bien les Juifs obtenaient un pardon général, moyennant une forte somme, ce qui les rendait indispensables à une monarchie toujours en quête d'argent ; ou bien ils émigraient, allant augmenter à traver l'Europe et l'Amérique non ibérique les colonies « portugaises » et donc

---

(41) Biblioteca da Ajuda (Lisboa) Manuscrits. *Inventaire des Manuscrits concernant l'Amérique du Sud*, n° 764-765. Madrid, 26 octobre 1636.

(42) Cf. Arquivo Historico Ultramarino. Caixa Reino XI, année 1641 et DAMIAO PERES, *Historia de Portugal*, t. VI, ch. II, p. 376.

(43) J. SARAIVA, *op. cit.*, pp. 65/68.

l'influence économique et culturelle des Portugais. Car les relations étaient maintenues avec la patrie d'adoption au profit de cette patrie d'origine [44].

Le Portugal n'est pas, au XVIIe siècle, le seul pays à posséder une bourgeoisie et un groupe de nouveaux chrétiens. Mais ce qui fait son originalité, c'est la confusion de fait entre bourgeois et nouveaux chrétiens. Bourgeoisie juive donc, dominée par quelques familles de grands négociants. Mais précisément à cause de ce caractère religieux, la bourgeoisie n'a pu, comme en France, ou en Italie, prendre d'assaut les titres, les terres et les offices. Elle avait essayé de le faire avant l'époque de l'Inquisition. José Saraïva cite le cas de D. Moises Navarro qui sous Pierre Ier avait institué un majorat dans sa famille[45]. Mais sous l'Inquisition seuls les très grands bourgeois y sont peut être parvenus à coup de fausses généalogies chèrement achetées et de trop prétentieuses démonstrations de leur « limpieza de sangre » — et sans doute après plusieurs générations « d'aristocratisation » progressive. La bourgeoisie portugaise est sans doute restée, au XVIIe siècle. une bourgeoisie d'affaires active. beaucoup plus que les autres bourgeoisies méditerranéennes ou européennes. Elle n'est pas tombée dans cette « trahison » dont parle Fernand Braudel et d'autant moins que le Portugal est d'abord un pays maritime et que le développement économique du Brésil a été un stimulant pour les affaires. L'évolution qu'elle subit au cours du siècle ne modifie pas fondamentalement cette situation. D'ailleurs, à Séville au XVIe siècle on se plaint de l'esprit et de l'activité envahissants des marchands portugais [46].

◆

---

(44). Cf. L'histoire de Gaspar Dias Ferreira, racontée dans la *Revista do Instituto Historico e Geografico de Bahia* (avril 1887, p. 89) et que j'ai citée dans *Le Portugal et l'Atlantique au XVIIe siècle* (Thèse dactylographiée. Sorbonne, 1957, p. 947).

(45) *Op. cit.*, p. 16.

(46) Idée confirmée par les recherches de Huguette et Pierre Chaunu-Nowell, *Histoire du Portugal*, Paris, 1953, rappelle, p. 179, qu'en 1640 on estimais un quart de la population de Séville formée de Portugais.

Ce sont là des remarques qui n'ont pas la prétention d'être définitives. Mais elles peuvent servir d'hypothèses de travail pour de larges recherches ultérieures, des recherches fondées sur le dépouillement systématique des longues séries que nous avons indiquées.

Frédéric MAURO.

La Famille de la Mère de Molière (Famille Cressé-Asselin)

Les documents notariés du Minutier central des Archives nationales à Paris sont une riche source de renseignements généalogiques. Les contrats de mariage donnent de nombreux témoins, membres de la famille ou amis, des deux fiancés ; les inventaires après décès donnent non seulement des indications sur la maison de la personne, mais aussi des résumés de tous les documents qui se trouvent dans la maison ; les ventes et les constitutions de rente indiquent la situation financière et les changements de résidence ; et partout, après les noms mentionnés, on trouve le métier, l'adresse et la paroisse de la personne en question.

Récemment dans cette revue (1) Mme Deierkauf-Holsboer a très bien développé les données d'un document inédit qu'elle avait découvert aux Archives nationales : l'inventaire après décès de Louis Cressé, grand-père de Molière, du 13 décembre 1638 (Étude LII, liasse 855). Mes propres découvertes récentes me permettent d'y ajouter quelques notes sur la famille Cressé-Asselin.

L'aide de la donation généreuse d'une fondation américaine (2) m'a permis l'été dernier (1956) de poursuivre aux Archives nationales des recherches commencées en 1954 et de découvrir d'autres documents inédits pour la famille de Molière (Poquelin, Mazuel, Cressé et Asselin) (3). Il est donc possible de compléter et de développer le tableau généalogique de la famille Cressé-Asselin donnée par Mme Deierkauf-Holsboer (p. 230). Ses hypothèses

intelligentes, fondées sur son étude de cet inventaire de Louis CRESSÉ de 1638, sont souvent corroborées par des documents que j'ai trouvés, avec deux exceptions seulement (4).

Jusqu'aux découvertes au dix-neuvième siècle par Beffara (5) et Soulié (6) parmi les documents notariés et les registres des paroisses de Paris, on connaissait très peu la généalogie de MOLIÈRE. Mais à la fin du siècle parurent trois petits livres d'études généalogiques sur la famille de MOLIÈRE (7). Nos recherches actuelles nous indiquent que ces livres sont souvent incomplets ou inexacts. Il est donc utile d'entreprendre une nouvelle étude généalogique de la famille de MOLIÈRE avec l'aide des documents trouvés récemment. L'étude de la famille CRESSÉ nous permet de remonter à l'arrière-grand-père Guillaume CRESSÉ, tapissier du XVI[e] siècle, jusqu'ici inconnu, un homme qui ne meurt qu'en 1617, cinq années avant la naissance de MOLIÈRE.

La liste suivante donne quelques-uns de ces documents inédits sur la famille CRESSÉ-ASSELIN (8), dont quatorze sont du temps de la jeunesse de MOLIÈRE. Les données de ces découvertes, complétées par quelques autres documents déjà publiés (9) et par des indications tirées du Fichier Laborde (10) de la Bibliothèque nationale, nous ont permis d'établir à la fin de la présente étude de nouveaux tableaux généalogiques de la famille de MOLIÈRE du côté de sa mère.

Les documents de la liste suivante fournissent de nombreux détails sur ces bons bourgeois assez aisés qu'étaient les aïeux, les tantes, les oncles et les cousins de MOLIÈRE du côté de sa mère. Aucun d'eux n'eut de grandes relations, sauf peut-être l'oncle Guillaume CRESSÉ, tapissier, fournisseur de Richelieu, le cousin du grand-père de MOLIÈRE, Pierre CRESSÉ, maître orfèvre à Paris et valet de chambre de Monsieur le Prince de Condé, ou encore le cousin de la mère de MOLIÈRE, un autre Pierre CRESSÉ, médecin de Paris, dont un scandale amoureux a fait parler tout Paris en 1669 (11).

La liste suivante se limite, en général, aux documents qui mentionnent soit Guillaume CRESSÉ (arrière-grand-père de MOLIÈRE) ou ses descendants, soit Jehan ASSELIN (arrière-arrière-grand-père de MOLIÈRE) ou ses descendants.

LISTE CHRONOLOGIQUE DE QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LA FAMILLE CRESSÉ-ASSELIN

(Documents découverts aux Archives nationales à Paris, 1954 et 1956) (12).

DATE DU DOCUMENT	DESCRIPTION ET NOTES
(Etude et Liasse dans le Minutier central, ou autre lieu où se trouve le document).	(Extraits des documents modernisés pour l'orthographe et pour la ponctuation).

le 10 juin 1579
(*Etude XXIV, Liasse* 153).

Bail (13) par Denise LESCACHEUX (arrière-grand'mère et marraine de MOLIÈRE), femme de Sébastien ASSELIN (arrière-grand-père de MOLIÈRE), tapissier, bourgeois de Paris, au Marché aux Poirées, Madeleine LESCACHEUX, femme de Vincent LE NORMANT, libraire, bourgeois de Paris, rue Neuve Notre Dame, héritières de Guillaume LESCACHEUX (arrière-arrière-grand-père de MOLIÈRE), leur père pour six ans, à Symon (sic) LECACHEUX (il signe ainsi), leur frère, drapier chaussetier, bourgeois de Paris, de la moitié par indivis de la Maison de la Limace, rue St. Denis, moyennant 41 écus 2/3. Denise LESCACHEUX signe « LE CHACHEUR ».

le 5 juillet 1579
(*Etude XXIV, Liasse* 153).

Contrat de mariage (13) de Loise ASSELIN, fille de Jehan ASSELIN (arrière - arrière - grand - père de MOLIÈRE), tapissier, bourgeois de Paris, au Marché aux Poirées et de feue Thomasse PAYEN (arrière-arrière-grand'mère de MOLIÈRE), et Symon LECACHEUX (sic) drapier chaussetier. Entre autres témoins : Sébastien ASSELIN, frère de Loise, et sa femme Denise LECACHEUX (sic), sœur de Simon ; Denise PAYEN, femme de Gilles GEOFFROY, marchand bourgeois de Paris, tante maternelle.

le 23 septembre 1579
(*Etude XXIV, Liasse* 260)

Inventaire après décès (13) de Thomasse PAYEN (arrière-arrière-grand'mère de MOLIÈRE), femme de Jehan ASSELIN (arrière-arrière-grand-père de MOLIÈRE), tapissier, au Marché aux Poirées, à l'image Ste Catherine. Enfants :

Sébastien ASSELIN, maître tapissier (arrière-grand-père de MOLIÈRE) ; Jehanne ASSELIN, femme de Jacques DANIEL, mercier ; Agnès ASSELIN, femme de Jehan DOUCET, coffretier ; Loyse ASSELIN, femme de Simon LESCACHEUX, drapier; Thomas, Jehan et Marie ASSELIN, enfants encore mineurs. De nombreux papiers concernant le commerce de Sébastien ASSELIN ; des papiers de famille, parmi lesquels le contrat de mariage des arrière-grands-parents de MOLIÈRE, Sébastien ASSELIN et Denise LESCACHEUX le 10 décembre 1570 devant Bénard et Chantemerle.

le 30 novembre 1581
(*Arch. nat.* Y 123, *folio* 284 ; *le document devait être dans l'Etude CXII, mais la liasse y manque*).

Contrat de mariage de Guillaume ALIX, marchand de vins à Paris et Marie CRESSÉ (cousine germaine du grand-père de MOLIÈRE), fille de Simon CRESSÉ, maître tapissier à Paris et de Catherine BRYNON. Parmi les témoins on trouve « Guillaume CRESSÉ, tapissier, oncle paternel » (l'arrière-grand-père de MOLIÈRE, jusqu'aujourd'hui inconnu) et « Thibault CRESSÉ, subrogé tuteur de Marie CRESSÉ » (ainsi nommé par le testament de son frère Simon CRESSÉ) et « jeune Thibault CRESSÉ, frère ». Ce dernier doit être le Thibault CRESSÉ, père de Pierre CRESSÉ, chirurgien, et grand-père de Pierre CRESSÉ, médecin de Paris (voir note 11).

le 2 février 1595
(*Etude CXVII, Liasse* 38).

Thibault CRESSÉ (frère de Guillaume CRESSÉ, arrière-grand-père de MOLIÈRE), fait certification des dates de naissance de ses enfants : Suzanne CRESSÉ en 1566 et Pierre CRESSÉ en 1568.

le 20 mars 1595
(*Etude CXVII, Liasse* 38).

Contrat avec un maçon à Vaugirard, Barthélémy BROSSON, par Pierre CRESSÉ et Suzanne CRESSÉ en leurs noms et Pierre CRESSÉ comme tuteur des enfants de feu Thibault CRESSÉ et Magdaleine DE DAUCOURT, sa femme : Daniel CRESSÉ, Madeleine CRESSÉ et Etienne CRESSÉ.

le 26 novembre 1595
(*Etude LXI, Liasse* 59)

Contrat de mariage de « Marie CRESSÉ, fille de Guillaume CRESSÉ (arrière-grand-père de MOLIÈRE), marchand tapissier, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Lingerie, paroisse St. Eustache, et de feue Marie BEAUCOUSIN et de Jehan D'HUIQUE, m^e cordonnier, rue de la Planche-Mibraie, paroisse St. Gervais ». Signent au contrat Guillaume CRESSÉ et, comme témoins de la fiancée, François de la CARPENTERRE, orfèvre et bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de sa femme ; Thomas DUPONT, marchand bourgeois de Paris, cousin paternel ; Thomasse DUPONT, femme de Robert DOUBLET, oncle du marié, cousine paternelle.

le 11 juillet 1598
(*Etude V*, *Liasse* 27 ; *Arch. nat.* Y 137, *folio* 250.

Contrat de mariage de « Jeanne AUBERT, veuve de feu Louis CRESSÉ, maître orfèvre à Paris (cousin germain de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE), demeurant rue de la Verrerie, près le Cimetière St. Jean, paroisse St. Jean en grève », et Martin LE CLERC, lapidaire à Paris, rue Tissanderie. Parmi les témoins « Pierre CRESSÉ, maître orfèvre à Paris, demeurant en ladite rue de la Verrerie, cousin du deffunct CRESSÉ ».

le 15 juillet 1598
(*Etude V*, *Liasse* 28).

Inventaire de Jeanne AUBERT, « veuve de feu Louis CRESSÉ, maître orfèvre à Paris », avant son mariage avec Martin LECLERC (voir ci-dessus).

le 12 avril 1604
(*Etude XLIX*, *Liasse* 257).

Contrat de mariage de Rachel FROMAGE et Daniel CRESSÉ, maître écrivain, demeurant rue de la Lanterne, paroisse St. Bon, fils de Thibault CRESSÉ et de Magdaleine DE DAUCOURT. Parmi les témoins : « Guillaume CRESSÉ, maître tapissier, marchand de Paris, oncle maternel (l'arrière-grand-père de MOLIÈRE) ».

le 22 mai 1604
(*Etude XLIX*, *Liasse* 257 ; *cf. Arch. nat.* Y 143, *folio* 99 *v°*).

Contrat de mariage d'Anne MANGOT et « Pierre CRESSÉ, marchand maître orfèvre à Paris et vallet (sic) de chambre de Monsieur le Prince de Condé (père du Grand Condé), demeurant à Paris, rue de la Lanterne, paroisse Saint Bon, fils du deffunct Thibault CRESSÉ, vivant aussi marchand maistre orfèvre à Paris et de Magdaleine DE DAUCOURT, jadis sa femme ». Parmi les témoins : « Guillaume CRESSÉ, tapissier, bourgeois de Paris, oncle paternel (arrière-grand-père de MOLIÈRE) ».

le 31 janvier 1617
(*Etude LXII*, *Liasse* 53).

Contrat de mariage de « Noel MESTAYER, marchand bonnetier à Paris, fils de deffunct Denys MESTAYER, vivant maître barbier et chirurgien à Paris et de Thomas MESTAYS, jadis sa femme »... d'une part et « Catherine CRESSÉ, veuve de feu honorable homme Simon ROYATTON, vivant marchand bonnetier, bourgeois de Paris, demeurant sur le pont Notre-Dame, assisté de honorable homme Guillaume CRESSÉ, marchand tapissier, bourgeois de Paris, père, Louis CRESSÉ, son frère, aussy marchand tapissier, bourgeois de Paris, Jean AUTISSIER, juré du Roy ès œuvres de maçonnerie son beau-frère (à cause de Thomasse CRESSÉ, sa femme) et Marie CRESSÉ, sa sœur, veufve de feu Jean D'HUICQ, vivant maître cordonnier, marchand de Paris ». (Puisque Louis CRESSÉ et Marie CRESSÉ sont barrés dans le document et ne le signent

pas, je suppose qu'ils devraient y être, mais qu'ils ne se sont pas présentés). Le père Guillaume CRESSÉ (arrière-grand-père de MOLIÈRE) « a déclaré ne pouvoir escripre ne signer pour sa débilité, caducité et vieillesse ».

le 31 janvier 1617 (*Etude LXII, Liasse* 53). Quittance de Noel MESTAYER à sa mère Thomasse MESTAYS pour les 600 livres mentionnées dans le contrat de mariage ci-dessus.

le 3 octobre 1620 (*Etude CV, Liasse* 567). Inventaire après décès de Marie CRESSÉ, tante de la mère de MOLIÈRE. Son beau-frère, Noel MESTAYER, est son exécuteur et son frère, Louis CRESSÉ, y est témoin. Parmi ses papiers il y a son contrat de mariage avec Jean D'HUICQ, maître cordonnier, devant Desnotz et Thurion le 29 novembre 1595.

le 14 mars 1621 (*Etude CV, Liasse* 549). Contrat de mariage de « Clémence ASSELIN, fille de Thomas ASSELIN, maître tapissier, courte pointier (frère de l'arrière-grand-père de MOLIÈRE, Sébastien ASSELIN) et Antoinette OLLIER (parfois OLLIVIER dans d'autres documents) » et « Robert CORDIER, écuyer de cuisine du commung de la Reyne estant au service et demeurant avec M. de PONT-CARRÉ ci-après nommé rue neuve et paroisse Saint-Merry ». Les témoins de la mariée ne sont pas donnés dans ce document.

le 9 mars 1628 (*Etude XXXVI, Liasse* 137). Inventaire après décès de Jehan POQUELIN (grand-père de MOLIÈRE), mort en 1626. Parmi ses papiers est le contrat de mariage de Jehan POCQUELIN et Marie CRESSÉ (parents de MOLIÈRE), le 22 février 1621 (déjà publié par Soulié, *op. cit.*, pp. 127-130). Jean POCQUELIN fils (père de MOLIÈRE) proteste ici qu'il n'a jamais reçu de ses parents tout ce que le contrat prévoyait.

le 21 octobre 1629 (*Etude CV, Liasse* 562). Inventaire après décès de Catherine CRESSÉ, sœur de Louis CRESSÉ (grand-père de MOLIÈRE), à la requête de son mari, Noel MESTAYER. La partie la plus importante de cet inventaire de 35 pages se trouve dans les pages 16 à 35 où de nombreux titres et papiers nous donnent des renseignements importants, surtout sur Guillaume CRESSÉ, père de Catherine CRESSÉ et arrière-grand-père de MOLIÈRE. Parmi les 33 items, les plus intéressants pour l'étude de Guillaume CRESSÉ sont : Item §18, deux papiers attachés ensemble où Catherine CRESSÉ, le 10 août 1613, emprunte de son père 160 livres après la mort de son premier mari Simon Royatton, bonnetier, et plus tard, le 21 décembre 1616, 80 livres de son beau-frère Jean AUTISSIER ; Item § 19, « un morceau de papier

qui est un compte » du 16 décembre 1617 dans la succession de Guillaume CRESSÉ qui nomme ses enfants : « Louis CRESSÉ, marchand tapissier (grand-père de MOLIÈRE), Marie de CRESSÉ, veuve de feu Jean D'HUIC, Noel MESTAYER, à cause de ladite (Catherine) CRESSÉ, sa femme, ledit (Jean) AUTISSIER, à cause de Thomasse CRESSÉ, sa femme ». Item § 24, un inventaire avant sa mort par Guillaume CRESSÉ du 5 janvier 1617 qui donne ses biens à sa fille Catherine CRESSÉ qui se charge de « substanter et allimenter son dit père », plus un procès verbal du 14 juin 1617 de la « vente de ses dits meubles après le déceds dudit feu Guillaume CRESSÉ » à la requête de sa fille. Déjà le contrat de mariage de Catherine CRESSÉ et Noel MESTAYER du 31 janvier 1617 (voir ci-dessus) nous indique que le vieux Guillaume CRESSÉ était trop faible pour le signer. Il est donc mort entre le 31 janvier et le 14 juin 1617, cinq ans avant la naissance de son descendant le plus célèbre. Item § 25, « trois dossiers » sans date où l'on parle de procès contre Noel MESTAYER « à cause de ladite defunte sa femme » et « comme tuteur des enfants mineurs dudit deffunct Guillaume CRESSÉ ». Je ne sais qui sont ces enfants mineurs qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs. Item § 27, mention d'une constitution de rente du 30 juin 1615 par George BEAUCOUSIN et sa femme à Guillaume CRESSÉ. Les deux hommes étaient probablement beaux-frères puisque Marie BEAUCOUSIN est la femme de Guillaume CRESSÉ, d'après un acte de baptême de leur fille Geneviève CRESSÉ le 25 avril 1586. (Laborde, § 14.396). Rien ne nous permet de préciser si Marie BEAUCOUSIN était ou n'était pas la mère de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE.

le 8 septembre 1630
(*Etude XXXVI*, *Liasse* 122)

Bail à « Robert CORDIER, écuyer de cuisine de la maison de la Reine et Clémence ASSELIN (cousine germaine de Marie ASSELIN, grand'mère de MOLIÈRE), sa femme... maîtresse thoillère lingère » par Agnès MAZUEL (grand'mère de MOLIÈRE), qui est belle-mère de Marie CRESSÉ, fille de Marie ASSELIN et Louis CRESSÉ. Agnès MAZUEL, autrefois elle-même « maîtresse thoillère lingère », leur baille une partie de sa maison rue de la Lingerie, « maison sise à Paris où ladite veuve est demourant où est pour enseigne Ste Véronique ». Bail pour 6 ans à 440 livres par an.

le 27 novembre 1630
(*Etude XX*, *Liasse* 1937).

Constitution de rente par « Agnès MAZUEL, veuve de Jehan POCQUELIN, vivant marchand bourgeois de Paris, demeurant rue de la Lingerie, paroisse St. Eustache, à Charlotte ASSELIN (tante de Marie CRESSÉ, qui était belle-fille d'Agnès MAZUEL et mère de MOLIÈRE), fille majeure demeurant en ladite rue et paroisse ». Une rente de 125 livres pour la somme de 2.000 livres. (Voir la suite le 18 octobre 1644 ci-dessous).

le 1er juin 1631 (*Etude CV, Liasse* 565). Contrat de mariage de Marthe CRESSÉ (tante de MOLIÈRE) et « Claude NOTTIN, marchand tapissier, demeurant au Marché aux Poirées, paroisse St. Eustache ». Parmi les témoins : son père, Louis CRESSÉ, sa mère, Marie ASSELIN, « demeurant au Marché aux poirées, paroisse Saint Eustache » et « Louis de CRESSÉ (sic) le jeune et Guillaume de CRESSÉ (sic), marchands tapissiers, frères, Noel MESTAYER, marchand bonnetier, oncle maternel à cause de feu Catherine CRESSÉ, sa femme, Pierre LESTORCEL, bourgeois de Paris, allyé (la femme de Louis CRESSÉ le jeune était Agnès LESTORCEL), Agnès MAZUEL, tante (grand'mère de MOLIÈRE, ici tante de Marthe CRESSÉ par le mariage puisqu'Agnès MAZUEL était belle-mère de Marie CRESSÉ, sœur de Marthe CRESSÉ ici la mariée) ».

le 2 mars 1636 (*Etude XXXVI, Liasse* 157). Bail à Robert CORDIER, mari de Clémence ASSELIN, par Agnès MAZUEL (comme en 1630, voir ci-dessus) d'une partie de la « maison rue de la Lingerie où est pour enseigne Ste Véronique », avec « boutique entière et arrière boutique, les deux premières chambres, celle de devant et celle de derrière », etc., etc.

le 7 février 1638 (*Etude XCVI, Liasse* 29). Contrat de mariage de Charles CRESSÉ, marchand de draps de soie, bourgeois de Paris, « fils de deffunct honorable personne Thibault CRESSÉ (cousin germain de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE) vivant aussi marchand bourgeois de Paris, et Anne BANCE, jadis sa femme », et Louise GUILLEMIN. Parmi les témoins : « Pierre CRESSÉ, maître barbier chirurgien à Paris, frère (le père du médecin Pierre CRESSÉ, du scandale, voir note 11) ».

le 24 juillet 1638 (*Etude XXXVI, Liasse* 162). Désistement de bail sur la maison rue de la Lingerie par « Robert CORDIER, escuyer de cuisine de la maison de la Reyne (mari de Clémence ASSELIN) », à Agnès MAZUEL (voir les baux du 8 septembre 1630 et du 2 mars 1636 ci-dessus) pour permettre le bail de la maison rue de la Lingerie à Pierre GUERREAU, apothicaire, le 2 avril 1640 (voir ci-dessous).

le 2 avril 1640 (*Etude XXXVI, Liasse* 165). Bail à « Pierre GUERREAU, apothicaire à Paris » par Agnès MAZUEL et ses enfants Jean POQUELIN (père de MOLIÈRE) et Nicolas POCQUELIN, Guillaume POCQUELIN, et Marin GAMART (mari de Marie POCQUELIN), tous oncles de MOLIÈRE. C'est un bail de la maison et boutique rue de la Lingerie « à la réserve de deux chambres occupées l'une par ladite dame MAZUEL et l'autre par Mlle de LONGUEJOE (que.

je n'ai pas pu identifier), une cave et un grenier », pour un loyer annuel de 750 livres pour six ans. (De cette somme 350 livres à ladite MAZUEL, plus les 50 livres qu'elle reçoit de M[lle] de LONGUEJOE pour sa chambre, et les 400 livres à payer aux enfants de ladite veuve).

le 5 mars et le 6 mars 1641 (*Etude XXXV*, *Liasse* 219).

La succession de Louis CRESSÉ et de Marie ASSELIN, sa femme (grands-parents de MOLIÈRE) : Deux contrats pour la vente de la maison au village de Saint-Ouen à Laurent ROGNAULT. Contrat du 5 mars 1641 d'une moitié vendue par « Louis CRESSÉ, marchand tapissier et Agnès LESTORCEL, sa femme, Guillaume CRESSÉ, marchand tapissier, et Geneviève CANTEREL, sa femme (tous oncles et tantes de MOLIÈRE) » de « la moitié d'une maison appartenant aux dits vendeurs héritiers d'un quart chacun de la maison de Louis CRESSÉ et Marie ASSELIN, leur père et mère sise au village de Saint-Ouen ».

Et un autre contrat du 6 mars pour l'autre moitié de la maison à Saint-Ouen par Jean POCQUELIN « au nom et comme tuteur des enfants de luy et de Marie CRESSÉ (ci-inclus MOLIÈRE naturellement) », et Marthe CRESSÉ, « femme séparée de biens de Claude NOTTIN, marchand tapissier à Paris, demeurant rue du Cygne, paroisse St. Eustache ».

le 9 mars 1641 (*Etude XV*, *Liasse* 112).

Constitution de rente de Laurent REGNAULT, procureur, et Marie YON, sa femme, à « Louis CRESSÉ et Guillaume CRESSÉ, marchands tapissiers à Paris, Marché aux Poirées, paroisse St. Eustache, et Jean POCQUELIN, tapissier, valet de chambre ordinaire du roi, demeurant rue St. Honoré, comme tuteur de ses enfants de lui et de Marie CRESSÉ (ci-inclus MOLIÈRE) ». Une rente annuelle de 150 livres moyennant 4.500 livres. Comme garanti, REGNAULT donne sa maison à Florent acquise de Claude NOTTIN et de Marthe CRESSÉ auparavant.

le 9 mars 1641 (*Etude XV*, *Liasse* 112).

Transport par « Marthe CRESSÉ (tante de MOLIÈRE), femme de Claude NOTTIN, demeurant au coin de la rue du Cygne » à Jean POCQUELIN (sic) (père de MOLIÈRE), de 15 livres 12 sols 6 deniers « faisant le quart de 62 livres 10 sols de rente due par Agnès MAZUEL, veuve de Jean POCQUELIN (grand-père de MOLIÈRE) et rachetable de 200 livres que ladite Agnès MAZUEL avait constitué au profit de Charlotte ASSELIN, laquelle l'a légué à deffunct Louis CRESSÉ (grand-père de MOLIÈRE) et Marie ASSELIN (sœur de Charlotte ASSELIN et grand'mère de MOLIÈRE) père et mère de ladite (Marthe) CRESSÉ par contrat (de Charlotte ASSELIN) le 17 novembre 1633 devant Etienne Hureau, notaire à Montargis, ratifié

devant ledit Hureau le 7 novembre 1637 et accepté devant Mouffle et Leroux le 21 mai 1638 ».

Toute cette succession Louis CRESSÉ - Marie ASSELIN est compliquée par le fait que Marie CRESSÉ, mère de MOLIÈRE, hérite *des deux côtés* les droits et les obligations de la rente qu'Agnès MAZUEL (sa belle-mère à cause de Jean POCQUELIN, mari de Marie CRESSÉ) avait constituée à sa tante, Charlotte ASSELIN, qui, à son tour, l'avait léguée à sa sœur Marie ASSELIN et à son beau-frère Louis CRESSÉ, les parents de Marie CRESSÉ. En tout cas, cela oblige tout cet argent à rester surtout dans la famille de MOLIÈRE.

le 11 mars 1643
(*Etude XXXV*, *Liasse* 223).

Bail pour 9 ans par « Louis CRESSÉ et Guillaume CRESSÉ (oncles de MOLIÈRE), marchands tapissiers, bourgeois de Paris, demeurant au Marché aux Poirées, Jean POQUELIN (père de MOLIÈRE), tapissier ordinaire du roi, demeurant sous les piliers des Halles, tuteur des enfants mineurs de lui et de Marie CRESSÉ, sa femme (parmi lesquels MOLIÈRE), et Marthe CRESSÉ (tante de MOLIÈRE), femme séparée de biens de Claude NOTTIN, demeurant sous les piliers des halles en leurs noms et au nom de (en blanc) HUET, architecte des bâtiments du roi à cause de dame (en blanc), AUTISSIER, sa femme et François AUTISSIER (enfants de Thomasse CRESSÉ et Jean AUTISSIER), Pierre BLANCIER, tailleur de pierres à cause de Marie DUICQ, sa femme et Nicolas DUIC (sic), marchand bonnetier à Paris (enfants de Marie CRESSÉ et de Jean D'HUICQ) à Jean DURAND et Guillaume PRIEUR, laboureurs à Mory et Vitry de 12 arpents de terre labourable moyennant 135 livres de loyer annuel. Cette terre est sans doute encore une partie de la succession Louis CRESSÉ - Marie ASSELIN.

le 18 octobre 1644
(*Etude XX*, *Liasse* 197).

Une note dans la marge du document Agnès MAZUEL - Charlotte ASSELIN du 27 novembre 1630 (voir ci-dessus) qui indique le rachat de la rente par les héritiers d'Agnès MAZUEL (grand-mère de MOLIÈRE), morte en juillet 1644. (Voir aussi le document suivant).

le 18 octobre 1644
(*Etude XX*, *Liasse* 253).

La succession d'Agnès MAZUEL (grand'mère de MOLIÈRE). Quittance de Jean POCQUELIN (sic), marchand bourgeois de Paris, demeurant aux Pilliers des Halles, tuteur de Jean (MOLIÈRE), Jean (frère de MOLIÈRE), Nicolas (frere de MOLIÈRE) et Marie-Madeleine (sœur de MOLIÈRE), enfans de lui et de Marie CRESSÉ ; Louis CRESSÉ, marchand tapissier à Paris, et Geneviève CANTEREL, veuve de Guillaume CRESSÉ (oncle de MOLIÈRE), vivant marchand, tutrice de Armand, Guillaume, Marie et Geneviève CRESSÉ, enfans mineurs dudit deffunct et d'elle (cousins germains de MOLIÈRE)... lesquels

déclarent avoir reçu de Nicolas POCQUELIN (oncle de MOLIÈRE), concierge de M. de LIANCOURT, demeurant rue de Seine, paroisse Saint Sulpice », 2103 livres, 12 sols, dont 2.000 livres pour le rachat de 125 livres de rente et des arrérages de 103 livres, 12 sols sur une rente constituée par Agnès MAZUEL (grand'mère de MOLIÈRE) à Charlotte ASSELIN. (Voir document précédent et celui du 27 novembre 1630 ci-dessus).

le 7 février 1647
(*Etude XLIII*, *Liasse* 51).

Récépissé donné par Pierre LESTORCEL, beau-père de Louis CRESSÉ (oncle de MOLIÈRE), bourgeois de Paris, tuteur des enfants d'Anne LESTORCEL et d'Antoine FORETS, huissier au tribunal des conseils de Paris, et par Denis DU RONDAY (deuxième mari d'Anne LESTORCEL), huissier au tribunal, agissant comme tuteur des enfants « nés de son mariage avec ladite Anne LESTORCEL », des papiers concernant leurs pupilles respectifs en exécution du compte de tuition rendu par Denis DU RONDAY à Pierre LESTORCEL et à « Louis CRESSÉ (oncle de MOLIÈRE), marchand tapissier bourgeois de Paris, demeurant au Marché aux Poirées, paroisse Saint Eustache » comme subrogé tuteur des enfants mineurs d'Antoine FORETS et Anne LESTORCEL (qui était la sœur d'Agnès LESTORCEL, femme de Louis CRESSÉ, oncle de MOLIÈRE. Voir document du 26 janvier 1648).

le 19 novembre 1648
(*Etude XXIX*, *Liasse* 184).

Louis CRESSÉ, oncle de MOLIÈRE, et un de ses collègues, Jean MARÉCHAL, sont des « maîtres tapissiers à Paris, jurés dudit métier » quand ils sont témoins pour l'apprentissage de George VERNIER chez Lucien BOYAR, tapissier de Paris, rue du Marché Pallu.

le 26 janvier 1648
(*Etude XLIII*, *Liasse* 54).

Contrat de mariage de « Gilles LIÉNARD (peut-être la famille de Nicolas LIÉNARD, médecin, ami intime de MOLIÈRE ?) m^{e} brodeur à Saint Germain des Près et de Claude LESTORCEL (belle-sœur de Louis CRESSÉ, oncle de MOLIÈRE), demeurant rue du Bac à Saint Germain des Prés ». Témoins de la fiancée : « Pierre LESTORCEL, bourgeois de Paris, et Marguerite DUJARDIN, père et mère ; Dom Laurent LESTORCEL, religieux à Saint Germain des Prés, frère ; Louis CRESSÉ (oncle de MOLIÈRE), marchand tapissier, bourgeois de Paris, beau-frère à cause d'Agnès LESTORCEL, sa femme ; Germain FREMIN, md bonnetier, beau-frère à cause de Françoise LESTORCEL, sa femme ; Laurent LESTORCEL, chirurgien de la feue reine mère et barbier chirurgien à Paris, oncle ; François FERRAND, tapissier, et Simon MARCHER, md de drap de soie, neveux par leurs femmes ».

le 31 janvier 1649 (*Etude XXIX, Liasse* 185). « Louis CRESSÉ (oncle de MOLIÈRE), marchand tapissier, bourgeois de Paris », et « Pierre LESTORCEL, bourgeois de Paris », sont témoins, comme « alliés du futur époux », dans un contrat de mariage de Marie FLEUREAU, fille de Nicolas FLEUREAU, procureur au Parlement, et de « Symon MARCHER, marchand à Paris au Cloître Sainte Opportune (neveux par mariage de Louis CRESSÉ, oncle de MOLIÈRE) ».

le 17 mars 1659 (*Etude LXVIII, Liasse* 176). Contrat de mariage de « Pierre GIGAULT, notaire de Paris (notaire pour MOLIÈRE, 1665-1673) »... et « Magdaleine CRESSÉ, fille de Pierre CRESSÉ, chirurgien (cousin issu de germain de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE) et Anne CORMY, sa femme, demeurant rue Barre du Becq, paroisse Saint-Merri ». Parmi les témoins pour GIGAULT, on voit « (en blanc) DACQUIN (sic), médecin docteur régent en la faculté de Montpellier » qui sera propriétaire de MOLIÈRE quelques années plus tard. Et parmi les témoins pour la mariée, ses frères Michel CRESSÉ, Gabriel CRESSÉ, et le médecin Pierre CRESSÉ (voir note 11) aussi bien qu'un certain « Pierre RACYNE, écuyer gentilhomme servant à la maison du Roi », peut-être un cousin du poète.

Les tableaux généalogiques encartés dans ce bulletin sont établis non seulement d'après les documents publiés ou inédits des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, mais aussi d'après le Fichier Laborde (voir note 10).

Il me semble que tous ces documents CRESSÉ-ASSELIN, aussi bien que les autres documents POQUELIN-MAZUEL découverts récemment, devraient être étudiés en détail pour faire une étude généalogique complète de toute la famille de MOLIÈRE au plus tard avant 1973, date du troisième centenaire de sa mort.

Elisabeth MAXFIELD MILLER.

(1) S. Wilma DEIERKAUF-HOLSBOER : *La famille de la mère de Molière*, *XVII*e *siècle*, 1955, n° 28, pp. 221-230.

(2) *The American Philosophical Society*, fondée par Benjamin Franklin à Philadelphia, Pennsylvania, U. S. A.

(3) Documents lus avec l'assistance de Mme Madeleine Jurgens, Mlle Marie-Antoinette Fleury et M. André Legoy, archivistes paléographes aux Archives nationales, à qui je suis sincèrement reconnaissante.

(4) Premièrement : Jean AUTISSIER, qui figure comme oncle de Marie CRESSÉ, dans le contrat de mariage de celle-ci en 1621, n'est pas, comme le suppose Mme Deierkauf-Holsboer, le mari d'une Asselin, mais c'est le mari de Thomasse CRESSÉ, sœur de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE, et ainsi tante de Marie CRESSÉ (voir le document du 21 octobre 1629 et d'autres dans la liste de documents inédits ci-dessous). Deuxièmement : le frère de Marie ASSELIN, grand'mère de MOLIÈRE, est un certain Sébastien ASSELIN (même nom que son père) qui avait épousé une Geneviève BASTELARD, et non BATILLIER ou BATELLIER comme l'indique Mme Deierkauf-Holsboer (Voir Arch. nat. Y 3900, noté par Soulié, p. 195 ; et Arch. nat. Y 3908 publié dans le *Moliériste*, IV (1882-1883), p. 307).

(5) Louis BEFFARA, *Dissertation sur Jean-Baptiste Poquelin - Molière*, Paris, 1821.

(6) Eudore SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, Paris, 1863.

(7) E. Révérend Du Mesnil, *La famille de Molière et ses représentants actuels*, Paris, 1879 ; E. Révérend DU MESNIL, *Les Aïeux de Molière à Beauvais et à Paris*, Paris, 1879 ; Ernest THOINAN, *Un bisaïeul de Molière* ; *recherches sur les Mazuel, musiciens des XVI*e *et XVII*e *siècles alliés de la famille Poquelin*, Paris, 1878.

(8) J'ai trouvé plus de documents sur la famille POQUELIN-MAZUEL dont j'espère publier la liste prochainement dans la *Revue d'histoire du théâtre*.

(9) Quelques documents importants sur la famille CRESSÉ déjà publiés :

le 22 *février* 1621 : Contrat de mariage Jean POCQUELIN et Marie CRESSÉ. (Etude CV, publié par SOULIÉ, *op. cit.*, pp. 127-130).

le 21 *septembre* 1632 : Contrat de mariage Guillaume de CRESSÉ (sic) et Geneviève CANTEREL (Étude XVI, Liasse 230, publié dans le *Moliériste*, VIII (1886-87) : 41-43). Parmi les témoins pour le marié : Louis de CRESSÉ (sic), frère et Jean POCQUELIN, beau-frère « à cause de Marie de CRESSÉ (sic), sa femme », et Claude NOTTIN « aussy beau-frère à cause de Marthe de CRESSÉ, sa femme ».

du 19 *au* 31 *janvier* 1633 : Inventaire après décès de Marie CRESSÉ, mère de MOLIÈRE (publié par SOULIÉ, *op. cit.*, pp. 130-147).

le 17 *mars* 1634 : Le grand-père de MOLIÈRE, Louis de CRESSÉ (sic) est tuteur pour sa nièce, Agnès ASSELIN, fille de feu Sébastien ASSELIN et Geneviève BASTELARD (Arch. nat. Y 3900, dont un extrait a été publié par SOULIÉ, *op. cit.*, p. 195, avec mention du contrat pour son entrée au monastère des Bénédictines de Montargis le 25 novembre 1633).

le 13 *décembre* 1638 : Inventaire après décès de Louis CRESSÉ, grand-père de MOLIÈRE (Etude LXII, Liasse 855, publié en partie par Mme S. Wilma DEIERKAUF-HOLSBOER, *op. cit.*, pp. 225-229. Ce document contient des résumés d'autres documents importants de la famille CRESSÉ, comme le contrat de mariage de Louis CRESSÉ et Marie ASSELIN (grands-parents de MOLIÈRE) du 5 mai 1600 (acte dont l'original a disparu du Minutier central), le testament de Louis de CRESSÉ (sic) (grand-père de MOLIÈRE) du 23 septembre 1638, et le testament du 19 novembre 1633 de Charlotte ASSELIN, religieuse, sœur de Marie ASSELIN (grand'mère de MOLIÈRE).

le 22 décembre 1639 : Exécution testamentaire pour Louis CRESSÉ devant le commissaire Gaigny par Guillaume CRESSÉ, Marthe CRESSÉ et Jean POCQUELIN pour Marie CRESSÉ, sa femme. (Mention de ce document dans le document suivant du 16 janvier 1640, dans le *Moliériste*, IV (1882-1883), p. 305).

le 16 janvier 1640 : Convocation du conseil de la famille d'Agnès ASSELIN, fille émancipée d'âge sous l'autorité de son « curateur aux causes », Guillaume CRESSÉ et son « tuteur » Louis CRESSÉ (tous les deux oncles de MOLIÈRE et cousins germains de cette Agnès ASSELIN). Jean POCQUELIN (cousin germain par sa femme Marie CRESSÉ, mère de MOLIÈRE) y assiste aussi. (Arch. nat. Y 3908, publié dans le *Moliériste*, IV (1882-1883), pp. 304-308).

le 9 mars 1641 : « Jean POCQUELIN (père de MOLIÈRE), tapissier et valet de chambre du roi, tuteur des enfants mineurs (ci-inclus MOLIÈRE) de lui et de deffunte Marie CRESSÉ » demande au Châtelet l'homologation d'un contrat de vente d'une « partie de maison à Saint-Ouen appartenant auxdits mineurs, comme héritiers de défunts Louis CRESSÉ et Marie ASSELIN ». (Arch. nat. Y 3909 publié par le *Moliériste*, IV (1882-1883), pp. 308-310 ; document mentionné par SOULIÉ, *op. cit.*, p. 142).

du 14 au 19 avril 1670 : Inventaire après décès de Jean POCQUELIN (père de MOLIÈRE), avec des notes sur des documents CRESSÉ parmi ses papiers (publié par SOULIÉ, *op. cit.*, pp. 220-239).

le 12 avril 1672 : Consentement d'André BOUDET (mari de Magdaleine POCQUELIN, sœur de MOLIÈRE) et Marie MAILLARD (veuve de Jean POCQUELIN, frère de MOLIÈRE) à Jean-Baptiste POQUELIN (MOLIÈRE lui-même). Ce document contient une bonne signature de MOLIÈRE et traite des affaires de la succession de Jean POCQUELIN et Marie CRESSÉ, parents de MOLIÈRE. (Etude CXIII, Liasse 76). Mon article, « Recherches moliéresques », donne une transcription de ce document et un fac-similé de la dernière page qui contient la signature de MOLIÈRE (*Revue d'histoire du théâtre*, 1954, III, pp. 164-165). Plus tard, j'en ai publié une étude détaillée intitulée : « A document of April 12, 1672, signed by Molière » (*Romanic Review*, XLVII (1956) : 166-178). Par une de ces coïncidences curieuses, la veuve d'Emile Magne (mort en 1953) avait donné à M. Mongrédien un article inédit de son mari : « Molière et la maison des pilliers des Halles », fruit des recherches de M. Magne chez les notaires à Paris, et où il y a une transcription de ce document de 1672. Son article était publié dans le *XVIIe Siècle*, N° 23 (1954) pp. 552-571, *c'est-à-dire simultanément avec ma publication* dans la *Revue d'histoire du théâtre* en 1954. J'avais trouvé le document de 1672 au Minutier central des Archives nationales et j'avais cru faire une vraie trouvaille, parce que le document n'avait jamais été consulté depuis le dépôt de l'Etude de M. Albert Lainé aux archives (maintenant Etude CXIII). L'article de M. Magne nous indique qu'il l'avait consulté il y a bien des années dans le bureau de M. Albert Lainé. Emile Magne n'a jamais mentionné sa découverte pendant sa vie, je crois, et ce n'est qu'en 1956 *après* la publication de mon étude dans le *Romanic Review* que j'ai lu l'article posthume de M. Magne où j'ai constaté cette coïncidence. Par une de ces ironies curieuses, c'est en étudiant les méthodes de M. Magne d'après les notes de sa biographie de *Ninon de Lenclos* (Paris, 1948) que j'ai appris comment faire des recherches aux Archives nationales, et je lui en suis toujours très reconnaissante.

(10) Le Fichier Laborde contient 60.080 fiches copiées par le Comte A. de Laborde (avant l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1871). Il a relevé dans les registres de cinquante-deux paroisses parisiennes les actes de baptême, mariage, etc., pour tous les artistes, musiciens et artisans de Paris aux XVIe et XVIIe siècles surtout. (Voir *Notice sur le Fichier Laborde...* publié par son fils, Paris, 1927).

(11) Voir mon article « MOLIÈRE, l'Affaire CRESSÉ et le *Médecin fouetté et le barbier cocu* », qui doit paraître dans les *Publications of the Modern Language Association* en décembre 1957 ou mars 1958.

(12) Permissions accordées par tous les notaires actuels des *Etudes* citées dans ma liste de documents inédits.

(13) Depuis la première composition de cet article, Mme Madeleine Jurgens, des Archives nationales (voir note 3) a découvert au Minutier central, le notaire de la famille ASSELIN (Etude XXIV). Parmi les quantités de documents de cette famille ASSELIN dans l'Etude XXIV, Madame Jurgens m'a envoyé des notes sur trois des plus importants de l'année 1579. Avec sa permission et avec grande reconnaissance pour son travail, je les ai donc mis à leur place chronologique en tête de ma liste de documents inédits. Par leurs renseignements, j'ai pu refaire des tableaux généalogiques des ASSELIN plus complets et plus exacts. Cela nous donne donc plusieurs aïeux de la cinquième génération avant MOLIÈRE.

LA JEUNESSE DE CHARLES SOREL

Aucun historien littéraire de la première moitié du XVII[e] siècle ne semble avoir ouvert le petit ouvrage de Charles Sorel intitulé : *Nouvelles choisies* (1), et Roy, dont la thèse sur Sorel fait toujours autorité, ne l'a pas utilisé (2). Ce recueil se compose de sept nouvelles, dont cinq tirées intégralement des *Nouvelles françoises* de 1623, mais présentées sous de nouveaux titres, et deux parues pour la première fois. Dans une de ces deux nouvelles, la dernière du recueil, *Les Respects nuisibles,* Sorel semble raconter cinq années de sa vie de jeune homme. Examinons ce que révèle cet aperçu autobiographique jusqu'ici enterré dans un ouvrage oublié.

Panfile raconte son premier grand amour qui date de l'époque où il était berger. Un jour qu'il regardait défiler une procession, ses yeux tombèrent sur une belle bergère. Immédiatement il en devint follement amoureux et la suivit jusqu'à sa maison. Puis, en vain, il chercha à la revoir pendant six mois. Enfin, un soir d'été au cours d'une fête populaire où il y avait danse et feux d'artifice dans les rues, il l'aperçut devant sa porte. Il la salua, mais intimidé par sa beauté, il n'osa lui adresser la parole. Quelque temps plus tard, sa bonne fortune lui fit rencontrer Sylvian, cousin de la belle inconnue, avec lequel il se lia d'amitié et qui le présenta à Caliste. Celle-ci accepta plutôt froidement les attentions de son soupi-

---

(1) Paris, 1645, 2 vols.

(2) Emile Roy, *La vie et les œuvres de Charles Sorel,* Paris, 1891. Il le cite cependant dans sa bibliographie, p. 403, d'après l'exemplaire de la Bib. Ars. B.L. 14335 bis. Voir aussi Bib. Nat. Y2 56908-56909.

rant, ce qui fait remarquer à Panfile : « Je ne sçay où j'avais l'esprit en ce temps-là » [3]. Presque tous les jours il emportait des vers chez Caliste et ils discutaient ensemble les nouveaux romans dont elle avait lu la plupart.

C'est alors que son père l'obligea à l'accompagner à la campagne. Quand il revint à Persepolis, il se mit au service de Lucidor, « l'un des premiers officiers du Roy », joyeux vivant qui tenait toujours table mise et porte ouverte et où « l'on voyait souvent le Poëte Philotée, qui était tenu en ce temps-là pour le chef de la secte des esprits forts » [4]. Le troisième jour après son retour il se rendit chez Caliste, mais par la suite il se refusa ce plaisir, espérant faire fortune chez Lucidor avant de retourner demander la main de Caliste en mariage. Au cours de cette absence, Caliste tomba malade et devint maigre, ce qui, d'ailleurs, ne diminua en rien l'amour de son soupirant.

Au lieu de la fortune, le service chez Lucidor ne lui offrit que l'occasion d'étudier les belles manières de la cour. De plus, la vie dissipée ruina sa santé. Un jour, saisi d'une fièvre violente, il erra pendant quarante-huit heures de par les rues de la ville, espérant que la fièvre le quitterait. A son retour il trouva, signe funeste, deux domestiques qui mettaient un mort en bière. « Dès le matin je m'habillai avec beaucoup de courage et, voyant que la maison de Lucidor était toujours pleine de bruit et de confusion, je crus qu'elle n'était bonne que pour les personnes saines et joyeuses » [5]. Il se retira donc chez son père à la campagne où il ne regagna sa santé qu'après les vendanges. Cependant, la fièvre l'avait défiguré et il refusa de sortir de la maison.

Il se reposa encore deux mois avant de consentir à rentrer à Persepolis avec un parent qui voulait le placer dans l'Eglise à cause de sa santé délicate. Il trouva ce projet agréable et se prépara à entrer dans les Ordres. Après avoir salué le

---

[3] *Op. cit.*, II, 355.

[4] *Op. cit.*, II, 368.

[5] *Ibid.*, II, 369.

neveu du Grand Armand et avoir laissé son parent au Sacrifice du Roy, il se rendit à l'église que fréquentait Caliste dans l'espoir de la voir. Son espoir fut comblé et à la vue de sa belle il rejeta toute pensée d'entrer dans les Ordres ; il ne pensa qu'à trouver un poste à la cour où il pût faire fortune, et pendant un temps il espéra même accompagner la sœur du roi en Albion, puisqu'on parlait de son mariage avec le roi de ce pays.

Il faisait alors la cour à Caliste depuis trois ans. Cette année-là il ne put la voir pendant les « Bacchanales », mais il lui envoya les vers du *Ballet des Fées* dans lequel le roi avait dansé. Quand il la revit il lui déclara son amour. Malheureusement, peu de temps après, la maladie le terrassa de nouveau et il se trouva incapable d'assister au mariage de la sœur du roi au roi d'Albion par procuration. Quand la fièvre le quitta, il resta avec les pieds enflés. Il revit Caliste mais elle était devenue définitivement indifférente à ses protestations d'amour. Il s'absenta de la ville pendant deux mois en se faisant la réflexion qu'il aimait Caliste depuis déjà quatre ans.

De retour à Persepolis, il découvrit qu'un musicien, Tytire, était devenu son rival. Pour se venger, il fit une parodie d'une chanson que le musicien avait composée à l'intention de Caliste. Elle s'offensa de la parodie et pour apaiser la colère de la belle, Panfile lui récita un acte d'une comédie qu'il avait écrite. Panfile termine son récit avec une remarque justificative : « Depuis j'ai bien réparé mes fautes dans toutes les recherches amoureuses que j'ai faites, dont je pourrais donner quantité d'exemples » [6].

Malgré la pauvreté artistique de cette histoire, elle semble nous fournir des renseignements précieux sur cinq années de la jeunesse de Sorel jusqu'ici inconnues. A certains points de vue, elle se compare favorablement à l'histoire de l'amour de Diane et de Francion avec cette exception, que dans la nou-

(6) *Op. cit.*, II, 438.

velle nous avons beaucoup plus de détails qui paraissent intimement attachés à la vie de l'auteur (7). Etablir une chronologie précise de ces détails présente, cependant, certaines difficultés.

Nous savons que Sorel fut attaché pendant un temps indéterminé à la maison du comte de Cramail au cours de l'année 1621, puis on le retrouve chez le comte de Marcilly en 1622 et plus tard chez Barradas (8). Les années décrites dans *Les Respects nuisibles* s'étendent donc de 1621 à 1625, car Lucidor est sans aucun doute ce libertin de comte de Cramail au service duquel Sorel serait entré avant ou pendant la période de février à avril 1621, puisque ces mois furent les seuls que Théophile (le poète Philotée) passa à Paris cette année-là (9). Sorel aurait quitté le service de Cramail au mois d'août à cause d'une maladie (la petite vérole) qui le défigura : « Ma fièvre m'étant sortie par la joue, j'avais le visage tout difforme » (10). Il se rendit à Paris à la fin de l'hiver 1621, deux mois après les vendanges, apparemment destiné à l'Eglise. A ce point dans la chronologie les références au neveu du Grand Armand et au sacrifice du roi ne sont pas du tout claires. Le futur duc de Brézé, neveu de Richelieu, n'avait que trois ans en 1621, et il ne semble pas que le maréchal, son père, eût joui d'une considération particulière à Paris. Il est possible, donc, que Sorel parle de la mort du favori du roi, le duc de Luynes, décédé le 15 décembre, ce qui serait le sacrifice du roi, et de l'appointement de Richelieu nommé premier secrétaire d'Etat au début de 1622.

---

(7) Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*, éd. Emile Roy, Paris, 1924, II, 70-115.

(8) Roy, *op. cit.*, p. 2. Signalons ici qu'à part Lucidor, il n'y a aucune mention d'autre maître dans la nouvelle.

(9) Antoine Adam, *Théophile de Viau*, Paris, 1935, p. 160.

(10) Sorel, *op. cit.*, II, 371. Furetière a donc raison quand il dit de Charoselles : « Sa couleur brune était réchauffée par de rouges bourgeons qui la perçaient en assez bon nombre ». *Roman bourgeois*, Paris, 1883, p. 213.

Sorel passe sous silence l'année 1622, ce qui s'explique peut-être par le fait que les relations entre lui et le comte de Marcilly ne furent pas des plus agréables [11]. Sorel écrivait aussi cette année-là les *Nouvelles françoises* et l'*Histoire comique de Francion,* ouvrages publiés en 1623. Au cours de l'année qui suit, il parle d'accompagner la sœur du roi en Albion (l'Angleterre). Il doit alors référer à l'année 1623, car c'est à l'occasion du ballet donné pour la reine le 5 mars de cette année que le prince de Galles, futur Charles Ier, vit Henriette de France pour la première fois et en devint amoureux. Les négociations secrètes entreprises par Charles avec Philippe II d'Espagne pour obtenir la main de l'Infante ayant échoué, il fut heureux d'accepter Henriette en mariage et de satisfaire ainsi les désirs de la cour de France qui cherchait une alliance avec l'Angleterre. A cette époque, il y avait déjà trois ans que Panfile était le soupirant de Caliste.

Ensuite Sorel parle du Carnaval (Bacchanales) et du *Ballet des Fées,* dansé par le roi. Nous savons que Sorel collabora avec Théophile et Bois-Robert à la composition du *Ballet des Bacchanales,* dansé par Louis XIII pendant le carnaval de 1623, mais nous ne savons rien du ballet dansé l'année suivante. Le titre donné par Sorel, cependant, pourrait se rattacher au ballet de 1623 qui représentait « les fêtes de Junon nopcière », mais il faudrait que les déesses deviennent des fées. D'ailleurs cette date ne s'accorderait pas avec l'intervalle de trois ans. D'autre part, dans son étude sur Bois-Robert, Emile Magne signale un ballet auquel Bois-Robert collabora, mais qui est sans date : « *Les Nymphes boccagères de la forest sacrée,* ballet dansé par la reyne en la salle du Louvre » [12]. En 1645, soit à vingt ans de distance, les nymphes ont bien pu se transformer en fées et la reine en roi dans la mémoire de

---

(11) Roy, *op. cit.*, p. 2. Voir aussi *Francion* (II, 100), où il est question de Marcilly et du *Palais d'Angélie.*

(12) Emile Magne, *Le Plaisant Abbé de Boisrobert,* Paris, 1909, page 473.

Sorel et il est également possible que le ballet ait été dansé en 1624. En ce cas, Bois-Robert aurait de nouveau collaboré avec Sorel à la suite du succès de 1623 [13].

Sorel retomba malade au printemps de 1625 et ne put assister au mariage, par procuration, de Charles Ier et d'Henriette, célébré le 11 mai 1625. Une fois guéri, il s'absenta de Paris pendant deux mois. Il connaissait alors Caliste depuis quatre ans.

L'entrée en scène d'un rival, le musicien Tytire, correspond à celle du musicien-rival Moelibée, ajoutée en 1626 à l'histoire de Diane dans *Francion*. Sorel tourne en ridicule ce Moelibée qui se fait enlever Caliste par un avocat. Or, on a définitivement identifié Moelibée comme Bois-Robert. Cette addition de 1626 correspond chronologiquement à l'entrée en scène de Tytire en 1625. Personne n'a encore expliqué d'une façon satisfaisante pourquoi Sorel devait attaquer Bois-Robert si violemment [14]. *Les Respects nuisibles* nous offrent deux explications possibles : Bois-Robert aurait réussi en amour là où Sorel aurait échoué, ou, Bois-Robert, favori de Mme de Chevreuse, confidente d'Henriette, aurait été envoyé en Angleterre à la place de Sorel à qui on aurait fait espérer le voyage [15].

---

(13) Voir *Francion* (II, 92) où Francion raconte comment il a montré ses vers de ballet à la reine (édition de 1626).

(14) Roy se contente d'expliquer la satire de Bois-Robert en disant que Sorel avait attendu le départ de ce dernier pour l'Angleterre avant de l'ajouter à la liste des auteurs déjà ridiculisés. Mais cette opinion ne justifie et n'explique même pas l'attaque personnelle au caractère de Bois-Robert dans les deux récits.

(15) Certaine remarque de Francion nous fait pencher vers la première hypothèse. Francion s'est servi du fou Collinet pour bafouer et ridiculiser Moelibée au point que le musicien s'est retiré de la compagnie chez Clérante. Francion ajoute : « Voilà comme Collinet me servit à tirer vengeance d'un homme qui véritablement m'avait autrefois offencé en la plus sensible partie de mon âme » (II, 147). Il est intéressant de remarquer ici que, si Clérante de *Francion* est le comte de Cramail, Sorel dut rentrer dans son service. Magne ne mentionne ni Cramail ni Barradas dans son étude sur Bois-Robert.

Bois-Robert écrivit un recueil de vers dédié à une certaine Diane. *Le Paradis d'amour,* dont nous ignorons la date et le lieu de publication, mais qu'on croit écrit vers 1620 ou 1621[16]. Cependant, en l'absence de preuve du contraire, on pourrait peut-être dater ces poèmes de 1624 ou de 1625, l'époque de la Diane-Caliste de Sorel. Malheureusement, les renseignements précis nous manquent sur la vie intime de Bois-Robert pendant ses premières années à Paris. Pour ajouter à la confusion, Théophile aimait, lui aussi, une Caliste vers cette époque. Selon Adam, Théophile rencontra sa Caliste au printemps de 1621 et deux plus tard il souffrait toujours honteusement de son traitement [17]. Mais cette affaire se termina soudainement en 1623 quand Caliste, évidemment une dame de haute naissance, s'allia à une maison encore plus distinguée. Le nom et la date coïncident plus ou moins avec ceux des *Respects nuisibles* et pourraient servir l'opinion d'Adam qui croit que Francion était Théophile, mais les détails donnés par Sorel semblent beaucoup trop intimes et personnels. De plus, sa Caliste est d'une naissance trop modeste.

Cette nouvelle révèle un Sorel sentimental et idéaliste peu soupçonné dans *Francion* : naïf et timide, il apporte ses premiers vers d'amour à Caliste, des vers dont il néglige de nous donner même des échantillons dans la nouvelle. Nous trouvons bien un sonnet écrit pour Diane dans *Francion,* un sonnet qui ne se trouve d'ailleurs pas parmi les vers de Théophile ou de Bois-Robert. Nous pouvons croire, donc, que Sorel écrivait des vers dans sa jeunesse et que Furetière se trompe, peut-être exprès, quand il écrit que Charoselles « avait une étrange aversion pour la poésie, et quelqu'effort qu'il eût pu faire, de sa vie il n'avait pu assembler deux rimes » [18]. Sorel aurait-il

---

(16) MAGNE, *op. cit.,* p. 53.

(17) *Op. cit.,* p. 288.

(18) *Op. cit.,* p. 241. On pense à certain passage de *Francion* où Sorel parle des vers composés au collège : « O vous, misérables vers que j'ay faits depuis, encore ne m'avez-vous jamais fait obtenir de salaire qui valust cettuy-là, que je prisois autant qu'un Empire » (I, 178).

discrètement détruit ces vers en même temps que la comédie dont il parte dans *Les Respects nuisibles ?* [19]

Ce qui nous frappe d'abord et avant tout, c'est le pathétique d'un être frustré, ce qui a caractérisé toute la vie de Charles Sorel. S'il nous manque des preuves absolues que *Les Respects nuisibles* est autobiographique, quand nous alignons les histoires de Diane et Caliste, nous pouvons conclure avec une certitude raisonnable que les deux filles ne sont qu'une qui représente un grand amour de jeunesse auquel Sorel est encore sensible à vingt ans de distance. Le vrai Sorel n'est pas Francion le libertin et tire-soie, favori des grands et du roi ; peut-être à vingt ans Sorel aurait-il voulu être un Francion. N'est-ce pas plutôt *Les Respects nuisibles* qui dévoilent ce jeune homme ambitieux, doué d'un grand talent intellectuel, mais d'un fond de caractère sentimental et essentiellement timide ? Malgré les paroles un peu trop rassurantes proférées par Panfile à la fin de son récit, on pourrait soupçonner que ce premier grand amour malheureux ait tellement affligé Sorel qu'il ait choisi une vie de garçon au lieu de se marier. Plus on lit les premières œuvres de Sorel, plus on découvre deux Sorel : celui qui se pavane effrontément dans ses idées et opinions radicales, sinon libertines, et celui qui est caché derrière ce masque de bravoure, un Sorel « romantique »

---

(19) A propos de l'épisode des deux commissaires qui se battent chez Agathe et Perrette dans *Francion* (I, 97), Roy signale une farce jouée par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, intitulée : *Grande bouffonnerie des crocheteurs, crieurs de vin, de la bourgeoisie, du commissaire et du tavernier,* pièce qui fut interdite le 4 octobre 1624. Roy ajoute : « N'y a-t-il lieu de croire que Sorel s'est inspiré de la farce du jour, ou qu'il a reproduit une autre farce réelle avec deux commissaires au lieu d'un ? » (I, x). D'après *Les Respects nuisibles,* il y a lieu de croire que c'est Sorel lui-même qui a écrit la farce, parce que les dates de la pièce et du rival Tytire s'accordent d'une façon intéressante. Notons d'ailleurs que tout ce que Sorel écrivit pendant ces années fut anonyme.

qui cherche un amour pur à la façon de *l'Astrée* ? [20] Un jour peut-être des documents ignorés nous révéleront la vérité de cette personnalité curieuse.

R.W. Baldner,

University of Oregon.

---

[20] Croyons donc Francion quand il dit : « Je faisais l'amour avec tant de modestie que je n'osois mesme pas prendre la main de Diane pour la baiser » (II, 114). Moelibée, au contraire, a toutes les affections des amants à la mode, et Francion ajoute d'un ton amer : « Je cognus pour chose avérée que Moelibée la possédait tout à fait, et qu'il falloit qu'il eust aussi gagné son cousin » *(Idem)*. En même temps il faut signaler la nouvelle *Les Trois amants* des *Nouvelles françoises* dans laquelle nous trouvons un Cléarque amoureux de la coquette Hermiane. En dépit de l'indifférence, du dépit même, de la belle, Cléarque, pauvre mais fin et spirituel, reste fidèle à son amour qui triomphe de tous les obstacles et aboutit au mariage. Cléarque ressemble curieusement à Panfile, dans la pureté des sentiments amoureux, dans le dévouement et la timidité envers celle qu'il aime.

Un tableau de Simon Vouet
dans l'Église de Longjumeau

Au cours de recherches dans les archives du Louvre, nous avons relevé plusieurs notes mentionnant l'existence, au début du XIXe siècle, d'une toile de Simon Vouet, sur le thème de « La Cène », ayant appartenu à la paroisse de Longjumeau (Seine-et-Oise).

Bien que cette œuvre ne figurât sur aucun inventaire officiel, nous avons eu la curiosité d'aller voir sur place et, guidé par M. le curé-doyen, nous avons pu constater qu'elle s'y trouvait encore, exposée en bonne place dans le bas-côté droit, au-dessus de la porte latérale.

Dans une bordure dorée, chantournée par le haut, la toile mesure 3 m 30 de hauteur sur 2 m 19 de large. Comme on le verra sur la reproduction, l'œuvre est d'ordonnance symétrique, centrée sur le Christ qui bénit les Espèces, entouré de ses disciples, tandis que plane sur eux le Saint-Esprit dans une gloire, entre deux anges sur des nuées. L'éclairage apparaît zénithal, bien que trois fenêtres, à l'arrière-plan, soient censées distribuer la lumière.

◆

L'authenticité de l'œuvre, plus que vraisemblable, repose à la fois sur des documents et des arguments historiques et stylistiques.

Les documents ont été trouvés dans les archives du Louvre et dans l'Invertaire des biens de Simon Vouet dressé en 1639 :

1°) l'état des tableaux envoyés dans les départements ou dans les églises sous l'Empire indique, à deux reprises (dans l'ordre chronologique et dans le répertoire par artiste) : *Long-*



La Cène (église de Longjumeau)



La Cène (église de Lorette)

jumeau : S. Vouet « La Cesne ». Hauteur : 330 ; *largeur :* 219 (*écaillé et chantourné par le haut*) ;

2°) une fiche consacrée à Simon Vouet fait état du tableau, en 1794, dans l'église de Longjumeau, puis signale qu'il a été réclamé le 13 juin 1804, par la paroisse de cette localité ;

3°) un dossier contenant deux pièces (cotées P RE et P 15) (1)

---

(1) 1re PIÈCE :

Envoi d'une pétition sur laquelle on lui demande son avis ou tableau réclamé par la paroisse de Longjumeau.

Paris, le 5 floréal an 12 (17 juin 1804).

Le Ministre de l'Intérieur
au citoyen Denon, Directeur général du Musée.

Je vous transmets, citoyen Directeur, une réclamation qui vient de m'être adressée par les Marguilliers de la Paroisse de Longjumeau.

Je vous invite à vouloir bien vous assurer jusqu'à quel point cette réclamation est fondée et à y faire droit, s'il y a lieu. Pour ce, vous voudrez bien me donner connaissance de la détermination que vous aurez cru devoir prendre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

2e PIÈCE :

Du tableau de Wouet représentant la Cesne, réclamé par la paroisse de Longjumeau.

Versailles, le 24 Prairial an 12.

Le Directeur général du Domaine national de Versailles et dépendances

à M. Denon, Directeur général du Musée Napoléon, de la Monnaie, des Médailles, membre de l'Institut et de la Légion d'Honneur.

Monsieur le Directeur général,

Le Ministre de l'Intérieur par sa lettre du 5 floréal dernier vous avait transmise (*sic*) une réclamation des marguilliers de la paroisse de Longjumeau, ayant pour objet d'obtenir qu'il leur soit rendu un tableau qui décorait autrefois le maître-autel de leur église.

D'après l'examen fait par le conservateur du Musée spécial, ce tableau existe dans les dépôts du Musée ; il est de Wouet et il représente la Cène. Cette production, quoique de la dernière manière de ce Maître, mérite d'être restaurée et pourrait alors devenir utile pour l'histoire de l'art. Le conservateur pense donc que ce tableau, vu son état actuel de dégradation, ne peut convenir à la

qui sont une partie de la correspondance relative à la pétition de la paroisse de Longjumeau, en 1804. De ces deux lettres, il ressort que le directeur du Domaine de Versailles était opposé à la restitution du tableau ; mais nous n'avons pas la décision de Denon et il est fort probable que celui-ci a fait droit à la pétition des marguilliers de Longjumeau et même, vu l'état actuel du tableau, qu'il l'a fait restaurer avant de le rendre ;

4°) dans l'inventaire de janvier 1639 [1], établi après la mort de Virginia da Vezzo, première femme de Simon Vouet, on trouve parmi les « tableaux trouvez en l'astellier du dict sieur Vouet, estant en la Gallerie du Louvre » :

....

« *ung aultre grand tableau où est représenté une* Cesne, *pint sur thoille, sans bordure, prisé la somme de deux cens livres tournois* .... 11c 1 »

Ce tableau ne peut être que celui qui nous occupe, car le sujet a rarement été traité par Vouet. Thiery [2] cite seulement une *Cène* dans les lambris de l'hôtel Séguier (1636) mais ce ne pouvait être un « grand tableau ». Quant à la *Cène* de Lorette, elle n'a pas bougé de la place où elle avait été mise avant le retour de Vouet en France [3].

Historiquement, la présence de cette toile dans l'église de Longjumeau s'explique aisément par la proximité de Chilly (4 km) où Vouet a décoré, en 1631, le château d'Antoine Coeffier de Ruzé, marquis d'Effiat. Chilly était alors inclus dans la

---

paroisse de Longjumeau et que, s'il était restauré, il devrait rentrer dans la classe de ceux qu'il est convenable de réserver pour l'instruction publique.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : Goutard.

(1) Cf. Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, 1951, t. III, p. 143.

(2) Thiery, *Guide des amateurs*, éd. 1785.

(3) M. Jacques Thuillier nous a signalé également que, dans l'Inventaire général du mobilier de la Couronne, établi par Guiffrey, figurait une *Cène* de Vouet, dont les dimensions (environ 1 m × 1 m 10) sont d'ailleurs très différentes.

paroisse de Longjumeau et il est naturel que le marquis ait fait don d'un tableau pour le maître-autel; il est non moins normal qu'il l'ait commandé à son peintre attitré [4].

Sur le terrain de la stylistique, on peut mettre en relief de nombreuses analogies entre cette *Cène* et d'autres toiles de Simon Vouet. Les deux anges de Longjumeau se retrouvent, séparément d'ailleurs, avec leur profil perdu caractéristique, l'un, celui de droite, dans la *Tentation de Saint Antoine* (Musée de Grenoble) l'autre, celui de gauche, dans l'*Apothéose de Saint Eustache* (Musée de Nantes). Les mains, celles du Christ en particulier, sont également très « Vouet » dans leur allongement systématique. Par ailleurs, le troisième apôtre (à partir de la gauche) présente une ressemblance frappante avec le personnage d'extrême droite dans la *Présentation de la Vierge au Temple* du musée de Dijon. Enfin, la femme au turban (au premier plan à droite) est une figure familière dans l'œuvre de Vouet depuis la période romaine (cf. notamment in *Martyre de Saint Eustache* à Paris).

L'étude du coloris où l'on reconnaît les jaunes orangés et les bleus vifs chers à Vouet, conduit à des conclusions également positives.

*

Il n'est pas sans intérêt de comparer la *Cène* de Longjumeau avec l'*Ultima Cena* du Palais apostolique de Lorette. On sait que cette dernière toile a été commandée à Vouet par la Confrérie du Saint Sacrement alentour 1625 [1], c'est-à-dire à l'époque où l'artiste, sous l'influence de Bologne, abandonne progressivement la manière sombre héritée du Caravage.

On remarquera qu'entre 1625 et 1638, Vouet a modifié radicalement sa composition, abandonnant la diagonale pour l'horizontale, éloignant ses personnages et divisant l'espace en deux zones superposées. Alors que l'œuvre de Lorette, malgré

---

(4) L'église actuelle de Chilly-Mazarin est l'ancienne chapelle du château des Effiat.

(1) Cf. Luigi SERRA, *Catalogo del Museo della Santa Casa di Loreto,* 1919, p. 14.

l'auréole très accusée du Christ, est très humaine, très familière et évoque par ses nombreux détails pittoresques (animaux, dinanderie, vaisselle, etc...) les banquets païens, la toile de Longjumeau, infiniment plus statique, met l'accent sur la spiritualité et écarte délibérément tout ce qui peut détourner l'attention du spectateur.

Dans l'*Ultima Cena,* la ligne de fuite s'échappe vers un paysage sylvestre, tandis qu'à Longjumeau l'univers terrestre est clos, enserré dans une rotonde dont les fenêtres sont aveugles ; l'œuvre trouve son épanouissement vers le haut, dans la gloire de la Troisième Personne.

La *Cène* de Longjumeau se place ainsi parmi les rares œuvres vraiment mystiques de Simon Vouet ; les manifestations du baroque y sont timides et l'ensemble revêt une rigueur classique qui constitue une exception intéressante dans l'œuvre de cet artiste.

Yves Picart.

Chronique Discographique

XVIIe et XVIIIe Siècles

Pour la période classique — celle qui s'étend entre 1589 et 1764 — nous nous bornerons à une sélection des six derniers mois.

Priorité à la France. Voici l'art vocal. Ici, les directeurs artistiques des grandes firmes françaises semblent s'arrêter plus à l'art religieux qu'à l'art profane. Et c'est dommage. Car le musicologue serait bien aise de pouvoir vérifier par le disque ce qu'il croit connaître des tragédies lyriques ou des opéras-ballets de Lully, de Marin Marais, de Campra, de Destouches, de Montéclair, de Rameau.

Non loin de la *Médée* de Charpentier, montée naguère, et en partie, par Nadia Boulanger (Decca DL 9678), et des *Indes galantes* (fragments, Discophiles français DF 6), on ne voit à signaler, en ce domaine, que l'enregistrement intégral de *Platée* de Rameau, comédie-ballet dont on peut constater le côté brillant, voire la truculence, dans la réalisation de Renée Viollier ; farce burlesque écrite par Rameau sur un livret de Jacques Autreau en 1745, à l'occasion du mariage du dauphin, et qui semble jeter un pont — d'esprit gaulois — entre le Janequin de certaines chansons et *l'Heure espagnole* de Ravel (Pathé DTX 223, 224).

Ce même esprit pétille en une série d'*Airs à boire* (Erato EFM 424026) qui appartiennent au premier tiers du XVIIIe siècle : cire sur laquelle les noms les plus connus (qui croirait trouver ici un Fr. Couperin, un M.-A. Charpentier, un Rameau ?) voisinent avec ceux de petits maîtres comme Déon, Lecoq (le fils), Desfontaines, ou tel anonyme qui évoque *Le cahos du Palais,* ou se laisse encore prendre au jeu de *Robin*

et Marion revenant de la foire : des trios témoignent là d'une solide survivance, sous la Régence, de la tradition polyphonique, et d'un continuel emprunt au madrigal italien.

La musique religieuse nous vaut un choix plus vaste. Sans évoquer les disques qui ont révélé certaines pages émouvantes de Lully, de Marc-Antoine Charpentier, de Jean Gilles, de Michel Delalande, de Campra ou de Giroust, l'an dernier, soulignons l'intérêt que certains « réalisateurs » portent à cette école de musique concertante, alors que la musique *a cappella* du XVIIe siècle paraît encore délaissée (Formé, Bouzignac, Bournonville, Aux Cousteaux, Cosset, Mignon, Campra). Seul Eustache Du Caurroy semble sortir de l'ombre : témoin ce premier enregistrement intégral de sa *Missa pro defunctis* écrite vers 1590, publiée en 1606, exécutée aux obsèques d'Henri IV : œuvre qui ignore le *Dies irae* et qui paraît toute baignée des suaves accents du texte de la Communion *Lux aeterna*) ; une sérénité qui rejoint celle de Josquin ou de Palestrina. Au revers de cette œuvre, en laquelle le chœur alterne avec les intonations grégoriennes et maintient leur climat, le mélomane trouvera la *Messe du samedy de Pasques* de M.-A. Charpentier (ni *Credo*, ni *Agnus Dei*), en laquelle un chœur mixte soutenu par une basse (réalisée par Guy Lambert) alternait (?), alterne ici avec des versets improvisés à l'orgue. Il s'agit là d'une messe traditionnelle, sans soli, et qui établit des contrastes saisissants entre des fragments polyphoniques et des sections homorythmiques d'un absolu syllabisme (Erato LDE 3056).

Le volume IV de la collection *Fastes et Divertissements de Versailles* (Philips LIL 0010) est consacré à la musique d'église. On y trouvera un curieux *Magnificat* d'Antoine Boesset traité en antiphonie, le *Dialogus de anima* d'Henry Du Mont, le troisième *Cantique spirituel* sur des paroles de Racine, de Louis Marchand, une *Elévation* à deux voix de Nicolas Bernier, un motet d'André Lefèvre. Le choix de ces œuvres — sous cette étiquette — paraît étrange. Boesset n'a jamais été attaché à Versailles (et pour cause : il est mort en 1643). Je ne

sache pas que Du Mont ait donné là le *Dialogus* célèbre que Quittard publiait à la fin du livre qu'il consacrait à ce musicien en 1906. Marchand n'a appartenu à la Chapelle du Roi qu'à titre d'organiste, et quelques années seulement. Le motet de Lefèvre relève du répertoire des Concerts Spirituels. Quant à Nicolas Bernier, il a publié cette *Elévation* vingt ans avant d'accéder à la tribune versaillaise de Mansard ! Les trois premières œuvres ont été réalisées par H.-L. Sarlit (travail d'un faire un peu scolaire), les deux dernières par Louis Saguer, qui est parfois pris de la manie du jour : transformer toute musique française en une suite de valeurs pointées, sans jamais donner leur chance aux valeurs égales. Laurence Boulay paraît résoudre l'épineux problème avec infiniment plus de tact. A preuve les quatre motets de Couperin (de saint Barthélémy ; *O Jesu amantissime ; Venite exultemus ;* quatre versets du psaume *Mirabilia testimonia tua*) *que* nous vaut la cire Erato EFM 42023. Le continuo est confié à un petit positif doublé par une basse d'archet, et les œuvres ont été baissées d'un ton, en raison du diapason actuel. Musicien de l'intimité religieuse et d'une certaine onction dévote, tel nous est offert Couperin ; c'est le mettre à sa vraie place, croyons-nous, à côté des « officiels » de la Chapelle royale.

Cette chapelle poursuit, au plein cœur du XVIIIe siècle, l'effort de Delalande et de Campra. Successeur de Nicolas Bernier, le Provençal Esprit Blanchard enrichit certes le texte de son *Te Deum* de quelques formules italiennes, mais il reste fidèle à la tradition du motet pour grands chœurs coupés de récits, de duos. Certaines pages empruntent au plain chant ses mélodies. D'autres suivent d'assez près le sens, voire le mot à mot de l'hymne de louange ; mais on ignore si les trompettes imposaient, à Versailles, leur présence avec une autorité si convaincante (Erato LDE 3060).

Du disque d'orgue enregistré par Marie-Louise Girod sur l'instrument historique du Prytanée Militaire de La Flèche, l'amateur retiendra surtout la *Fantaisie* en *sol* de Charles

Racquet, publiée il y a une vingtaine d'années par André Tessier : manière de ricercare au centre duquel circule un thème traité en *cantus firmus*, et qui féconde de nombreux couplets, la ligne rigide passant tantôt à la basse, tantôt au soprano ou au ténor, le tout étant subdivisé en trois sections dont les valeurs, comme chez Titelouze, vont s'amenuisant de la noire à la croche, puis à la double croche. Au premier tiers du XVIIe siècle, un Sweelinck ou un Frescobaldi n'avaient rien à remontrer à l'organiste de Notre-Dame de Paris ! De la musique vocale dont son répertoire semble issu, l'orgue prend alors son envol vers un monde instrumental auquel il doit prochainement imposer ses lois (Contrepoint MC 20.144).

De la musique instrumentale française, nous nous contenterons de citer cette fois les deux 17 cm. d'Archiv Produktion consacrés à l'art de la flûte traversière dans les dernières années du règne de Louis XIV. Ce sont des flûtes anciennes en bois, que joue Gustav Scheck pour interpréter une *Suite en ré majeur* de Louis Hotteterre dit le Romain (37016 EPA), une *Sonate* (*l'Inconnue*), ainsi qu'une *Chacone* de Michel de La Barre (37061). Les œuvres sont respectivement datées de 1708 et 1710. Leur interprétation sur la flûte ancienne ne laisse pas de piquer la curiosité, avec une émission, une sonorité qui n'ont que peu de rapport avec celles des flûtes modernes en métal. Une flûte plus lente peut-être, mais plus ronde et qui se marie avec plus de souplesse au clavecin et à la basse d'archet...

La musique étrangère ne sera, dans la présente chronique, représentée que par certains disques sélectionnés à l'attention des historiens. Au *Magnificat* de Monteverdi, publié à Venise en 1610 — et que le disque anglais avait déjà diffusé (dir. Ant. Lewis, OL 99-100) — le R.P. Martin — qui doit se faire pardonner des techniciens certaines boutades de jeunesse — oppose la *Messe In illo tempore* à six et sept voix écrite la même année sur le motet de Gombert. Son interprétation, sa restitution posent un problème. Ne s'agit-il pas là, écrit-il, « d'une œuvre à clé dont la graphie orthodoxe... ne devrait pas dispenser les musiciens de se livrer à une certaine exé-

gèse ? ». Et il ajoute : « Nous avons pu nous convaincre que certains passages de caractère pathétique (en fonction du texte) comportaient, pour être valables musicalement, des altérations que l'auteur s'est bien gardé de noter, mais que le sens de l'écriture permet facilement de restituer »... Le langage de Monteverdi présenterait un caractère hermétique ; les altérations seraient ajoutées pour ajuster le texte musical au sentiment liturgique et éviter une trop « insupportable monotonie ». Voici posé un problème souvent évoqué et qui n'a pas encore trouvé une solution donnant satisfaction à l'historien, à l'oreille... et à la vérité [1] (Decca 173.826).

Erato, en un disque 25 cm (EFM 42.034), a demandé aux New Saltere Singers d'enregistrer huit madrigaux de Wilbye, Tomkins, Bennet, Farmer, Farnaby, quatre *Songs and Ayres* (1597-1600) de J. Dowland (le style en est très vertical) et trois duos de Purcell (le second, *Lost is my quiet,* évoque la filiation évidente avec Monteverdi). La même firme a confié à la Chorale Heinrich Schütz d'Heilbronn (dir. Fr. Werner) deux cantates de D. Buxtehude, analysées il y a plus de cinquante ans par André Pirro. Cire qui remettra à sa place le créateur des *Abendmusiken* de Lübeck, celui qui paraît tendre à Bach la formule de la cantate-choral, ensemble complexe en lequel influences italienne et française se rejoignent en un tout logique, que rehausse la bien curieuse utilisation des trompettes, voire des trombones (*con sordino*). Et avec quelle précision Buxtehude s'ingénie à suivre mot à mot son texte et à le revêtir d'une traduction sonore adéquate, en des séquences tantôt polyphoniques, tantôt syllabiques, la fragmentation restant l'élément premier de son discours !...

A la même époque, Alex. Scarlatti œuvre à Naples avec un semblable souci du sens liturgique. Son commentaire des chapitres XVIII et XIX de la *Passion selon saint Jean,* analysé naguère par Ed. J. Dent, nous en apporte la preuve. Cette partition, restituée et chantée par les soins de l'Ecole de musi-

---

(1) On ne voit pas pourquoi des cuivres ont été ajoutés au *Sanctus* d'une messe destinée à la Chapelle du Pape.

que de l'Université de Yale, comporte, de temps à autres interrompu par de brèves et violentes interventions chorales, un long récitatif de l'Evangéliste, coupé par la voix du Christ, celle de Pilate. Le texte de saint Jean est complet ; il ne présente aucune surcharge. Pas d'arias. Le tout est traité dans le *style recitativo* du début du siècle. Ainsi le drame est-il partout présent, que féconde un étonnant lyrisme... ce lyrisme qui, à de certains moments, conduit à l'arioso orné. Quelques cordes interviennent en guise de prélude ou de postlude : elles soulignent les accents d'intensité (Lumen LD 3.121). Cette œuvre religieuse se situe sur le même plan que certaines page de Monteverdi, Schütz, certaines *Leçons de ténèbres* de Couperin. Au tragique de Scarlatti s'opposent sa joie simple et son amabilité enjouée devant la crèche, en une *Cantate pastorale pour la Nativité* écrite pour ténor (Lumen LD 2.120), cire au dos de laquelle nos collègues trouveront une cantate de J. Bodin de Boismortier, *Diane et Actéon*.

A signaler enfin deux disques de musique instrumentale. Johann Pachelbel n'a pas écrit seulement pour clavier, mais aussi pour les cordes. Archiv Produktion a fait enregistrer (45 tours) sur des violons accordés au vieux ton de chambre un *Canon* et une *Gigue* pour trois violons et basse continue, ainsi qu'une *Partia* ou sonate en trio d'une allure bien française, et qui serait de 1691 (37.056 EPA). - La musique d'orgue en Espagne aux XVIe et XVIIe siècles n'a pas encore livré tous ses secrets. Sur l'orgue ancien de la Chapelle du Prytanée Militaire de La Flèche, Marie-Louise Girod a interprété certaines pages de Cabezon, S.A. de Heredia, Arauxo (*Tiento* du 4e ton), Cabanilles, Oxinagas. Le *Tiento de falsas* du 4e ton de Heredia, avec ses secondes, ses quartes, ses septièmes, demeure l'œuvre la plus audacieuse et la plus neuve de ce récital... (Contrepoint MC 20.1424).

Norbert DUFOURCQ.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Raoul DE WARREN. **Les pairs de France sous l'ancien régime** (*Les Cahiers nobles*, 16, rue de Montpensier, Paris, t. XV et XVI).

L'homme cultivé connaît les ducs et pairs d'ancien régime, mais généralement à travers les *Mémoires* de Saint-Simon, sans toujours distinguer la réalité institutionnelle et sociale des prétentions de MM. les ducs. Quant à la pairie elle-même, cette institution capitale de la France médiévale et moderne, elle semblait décourager les historiens. Qui, de nos jours, lit encore Le Laboureur, voire Henrion de Pansey ? Enfin, le généalogiste curieux des pairs n'avait, jusqu'ici, qu'une ressource : se plonger — sinon se noyer — dans les neuf in-folios du Père Anselme. Une lacune existait donc, bien gênante pour l'histoire sociale et pour l'étude des institutions.

Elle est désormais comblée, et de main de maître. Pour nous offrir, avec érudition et clarté, précision et logique, un résumé de l'histoire de la pairie et un catalogue de toutes les érections et possessions, il fallait un auteur qui fut tour à tour et à la fois historien averti, juriste compétent et généalogiste avisé. M. Raoul de Warren réunit ces conditions rares. L'auteur de *l'Irlande et ses institutions politiques*, des *Prétendants au trône de France*, le continuateur du *Grand armorial de France* se trouvait particulièrement apte à nous présenter sur la pairie d'ancien régime une étude exhaustive.

Il y parvient, réalisant le tour de force de faire tenir en 88 pages in-4 une étude synthétique sur l'origine, le développement et le déclin de l'ancienne pairie, encadrant deux catalogues inédits et complets des pairies ecclésiastiques et laïques. Chacun des 247 pairs ecclésiastiques a, désormais, sa notice. L'ouvrage du comte de Warren nous renseigne aussi sur les 306 pairies laïques, leurs titulaires successifs, et sur les 152 fiefs érigés en pairies. Nous n'avons là rien qui ressemble à une compilation, mais, au contraire, une somme patiente, mise en chantier au prix d'interminables dépouillements dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les séries K, O1 et U des Archives nationales. La primauté même des sources manuscrites sur les ouvrages imprimés, dans la bibliographie terminale, est le plus sûr garant du caractère original des recherches et des découvertes de M. de Warren. On regrettera seulement — ce fut sans doute concession de l'auteur au grand public — que les références ne se relient pas directement à chaque point important du texte. Mais ceci est querelle de cuistre. Le livre de M. de Warren marquera. Il sera pour l'érudit une mine de renseignements, sans perdre le mérite et l'agrément d'être accessible à l'honnête homme.

François BLUCHE.

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

I. — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Le Bulletin Signalétique.

Le Centre de Documentation du C. N. R. S. publie un *Bulletin Signalétique* dans lequel sont signalés par de courts extraits classés par matières tous les travaux scientifiques, techniques et philosophiques, publiés dans le monde entier.

Troisième Partie (trimestrielle).	France	Etranger
Philosophie - Sciences Humaines . . .	4.000.—	5.000.—

Abonnement au Centre de Documentation du C. N. R. S., 16, rue Pierre-Curie, Paris-Ve. Tél. DANton 87-20. - C. C. P. Paris 9131-62.

Bulletin d'Information de l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes

Directeur : Jeanne Vielliard

Paraît une fois par an et est vendu au numéro.

No 1 (1952) : 300 fr. ; No 2 (1953) : 400 fr. ; No 3 (1954) : 460 fr. No 4 (1955) : 700 fr. ; No 5 (1956) : 460 fr.

II. — OUVRAGES

Les Cahiers de Paul Valéry.

Ces Cahiers se présentent sous la forme de 32 volumes d'environ 1.000 pages du format 21 × 27, contenant la reproduction photographique du manuscrit et d'environ 80 aquarelles de l'Auteur.

Ils peuvent être achetés dans les conditions suivantes :

1) Volumes reliés .. .. 160.000 fr.
(64.000 fr. payables à la commande et 3.000 fr. à la parution de chacun des volumes).

2) Volumes sous étuis .. .. 174.000 fr.
(78.000 fr. payables à la commande et 3.000 fr. à la parution de chacun des volumes).

Les volumes I, II et III sont parus.

Collection « Le Chœur des Muses ». — Directeur : J. Jacquot.

1. — Musique et Poésie au XVIe siècle, 384 pages .. 1.600 fr.

2. — La Musique instrumentale de la Renaissance relié pleine toile crème), format in-4°, 394 pages . 1.800 fr.

3. — Les Fêtes de la Renaissance (relié pleine toile toile crème), format in-4°, 492 pages, 48 planches. 3.000 fr.

4. — La Renaissance dans les Provinces du Nord (relié pleine toile crème), format in-4°, 219 pages. 1.100 fr.

Série des Luthistes.

Guillaume Morlaye - Psaumes de Pierre Certon réduits pour chant et luth .. .. 700 fr.

Collection d'Esthétique.

1. — Mélanges - G. Jamati (relié pleine toile) .. .. 1.300 fr.

2. — Visages et perspectives de l'Art Moderne (peinture, musique et poésie). Recueil des communications faites aux entretiens d'Arras (20-22 juin 1955) (relié pleine toile).. .. .. 1.200 fr.

3. — La mise en scène des œuvres du passé. Relié pleine toile, 308 pages .. .. 1.900 fr.

III. — COLLOQUES INTERNATIONAUX.

II. — Léonard de Vinci et l'expérience scientifique au XVIe siècle .. .. 1.500 fr.

(Le colloque Léonard de Vinci est en vente aux Presses Universitaires de France).

III. — Les Romans du Gràal aux XIIe et XIIIe siècles. 1.000 fr.

IV. — Nomenclature des écritures livresques du IXe au XVIe siècle .. .. 660 fr.

Renseignements et vente au Service des Publications du C. N. R. S., 3e Bureau, 13, Quai Anatole-France, PARIS-VIIe. - C. C. P. Paris 9061-11. - Tél. INV. 45-95.

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVIIe SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901
(*Journal Officiel* du 22 Avril 1948).

Objet : Le XVIIe siècle étant un des sommets de la civilisation française, et, par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVIIe siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société ; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVIIe siècle ; dans l'organisation de conférences et de réunions.

COTISATIONS

France :	Membres sociétaires :	1.000 fr. par an.
	Membres donateurs :	3.000 fr. par an.
Etranger :	Membres sociétaires : 1.500 fr. ; U.S.A. : 4 dollars.	

— Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année (4 numéros).

— Tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 40 francs.

BULLETINS ENCORE DISPONIBLES

Les Bulletins des années 1949, 1950 et 1951 sont complètement épuisés.

Sont encore disponibles :

Le numéro spécial illustré : « *Fénelon et son tricentenaire* », comprenant n° 12 (1951), nos 13 et 14 (1952)		650 fr.
Année 1952 :	nos 15	300 fr.
Année 1953 :	nos 17-18, 19 et 20	900 fr.
Année 1954 :	nos 21-22, 23 et 24	900 fr.
Année 1955 :	*Le numéro spécial* : « *Comment les Français voyaient la France au XVIIe siècle* » (nos 25-26)	650 fr.
	Nos 27, 28 et 29	900 fr.
Année 1956 :	Nos 30	300 fr.
	N° 31	500 fr.
	N° 32	300 fr.
	N° 33	300 fr.
Année 1957 :	N° 34. Numéro spécial sur *Versailles et la Musique française*	650 fr.
	N° 35	300 fr.
	Nos 36-37. Numéro spécial sur l'*Art en France* (avec de nombreuses planches)	850 fr.
	N° 38	300 fr.

Pour se procurer les bulletins ci-dessus
S'adresser directement à la LIBRAIRIE D'ARGENCES
38, rue Saint-Sulpice, PARIS (VIe), dépositaire exclusif.

XIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES

STOCKHOLM 1960

Le XIe Congrès International des Sciences Historiques se tiendra à Stockholm du 21 au 28 août 1960.

Il comprendra cinq sections : Méthodologie, Antiquité, Moyen-Age, Histoire moderne, Histoire contemporaine.

L'histoire moderne donnera lieu aux rapports suivants, qui concernent le XVIIe siècle :

1. *Dominium Maris Baltici,* XVIe et XVIIe siècles
   Professeur : G. LABUDA (Poznan, Pologne).

2. *Estructura administrativa estatal en los siglos,* XVIe et XVIIe s.
   Professeur : V. VIVÈS (Barcelone, Espagne).

3. *L'Illuminismo nel settecento Europeo*
   Professeur : F. VENTURI (Gênes, Italie).

4. La période de transition du féodalisme au capitalisme du XVIe au XVIIe siècle en Europe Centrale
   Prof. : KLIMA et MACUREK (Brno, Prague, Tchécoslovaquie).

5. Problèmes de la Réforme dans les pays scandinaves
   Dr. S. KJOLLERSTROM (Lund, Suède).

6. Les rapports politiques entre l'Est et l'Ouest européens pendant la guerre de Trente Ans
   Professeur : R.-F. PORCHNEV (Moscou, U.R.S.S.).

D'autre part, un colloque sera organisé immédiatement avant l'ouverture du Congrès et sera consacré à l'histoire des prix avant 1750 ; rapporteur : Professeur E.-D. HAMILTON (Chicago, U.S.A.).

Le discours de clôture du Congrès, prononcé par un historien suédois, aura pour thème : La Baltique et la Méditerranée du XVIe au XVIIIe siècle.

L'on doit songer aux communications qui pourraient être faites au Congrès à propos de ces rapports et qu'il conviendrait d'indiquer le plus tôt possible.

R. MOUSNIER.

Impr. YVERT et Cie, Amiens. - Février 1959 - N° d'éditeur : 7 - N° d'impr. : 15.
Dépôt légal, 4e trimestre 1958. *Le Secrétaire-Gérant :* M. Pierre JAILLET.

RÉDACTION DU BULLETIN

Prière d'adresser toute correspondance et documentation concernant la rédaction
- - - - du Bulletin à - - - -
M. Pierre JAILLET
105, Rue de l'Abbé-Groult - Paris - 15e